

La revue catholique

des idées et des faits

UT SINT UNUM!...

vendredi 15 décembre 1922

Sommaire :

Faut-il en parler encore ?
Une visite à Francis Jammes
La productivité du capital

et la participation aux bénéfices

Le Saintluquisme

Aïn Karim

Les projets d'Union douanière
franco-belge en 1841-1842

Abbé R. G. van den Hout
Fernand Wilmart

Valère Fallon, S. J.

Th. Bondroit

G. Fournier, O. S. B.

F. De Lannoy

Les idées et les faits : Chronique des idées : Le génie littéraire de Sainte Tèreise,
J. Schyrgens. — Rome, Louis Picard.

La Semaine

✠ Dans le discours qu'il prononça cette semaine au Consistoire, le Saint-Père a fait connaître le programme de son pontificat : la Paix du Christ par le règne du Christ ! Et du haut de la chaire de Pierre tomberont ces jours-ci les paroles qui rappelleront au monde que tous les efforts sont vains, et vaines toutes les conférences, si l'humanité persiste à se détourner de Celui qui, seul, peut la sauver du désordre et du chaos.

✠ Et entretemps l'internationale rouge tient ses assises à La Haye. Sans Christ et sans Église, on veut y édifier une paix universelle basée sur la frater-

nité prolétarienne et la lutte des classes. Mais il y a Moscou et la terreur soviétique ! Il y a le vent de réaction qui souffle sur l'Europe ! L'heure du socialisme est passée.

✠ La conférence de Londres n'a abouti qu'à la fixation d'une conférence nouvelle, les Français se refusant à de nouvelles concessions. A Lausanne non plus, on ne paraît guère à la veille d'aboutir...

Et le rayon lumineux qui tombe du phare romain éclaire singulièrement ces échecs successifs de palabres renouvelées : la Paix du Christ par le règne du Christ !

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.



**LAMPE
FANAL**
TRIOMPHE DE L'INDUSTRIE NATIONALE

EN VENTE CHEZ TOUS LES BONS ÉLECTRICIENS

GROS: 30, RUE DU MARCHÉ-AUX-POULETS,
BRUXELLES. TEL.: BR. 191.03

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 60.000.000 Réserves : 17.000.000

Siège Social : LIÉGE, rue Georges Clémenceau, 5

Succursale : BRUXELLES, rue Royale, 68
rue des Colonies, 35

Agences : ANVERS, avenue de France, 119
BRUGES, rue Nicolas Despars, 11
CHARLEROI, Quai de Brabant, 16
COURTRAI, rue de Tournai, 30
MONS, rue de la Station, 16
OSTENDE, Square Marie-José, 1
ROULERS, place Saint-Amand, 29

Bureaux : BRUXELLES-MARITIME,
place Saintelette, 30
VILVORDE, rue de Louvain, 18
FOSSÉS — GHISTELLES — PONT
A CELLES — SPRIMONT — THOU-
ROUT-FRAMERIES — LENS s/DENDRE

Filiales : CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS, A. G. Edel-
strasse, 5, à Aix-la-Chapelle.

BANQUE D'EUPEN ET DE MALMÉDY,
à Eupen et Malmédy.

*Escompte de valeurs commerciales — Ouvertures de Crédit —
Comptes de dépôts — Avances sur titres — Lettres de crédit
et chèques sur les principales villes belges et étrangères.*

*Encaissement de coupons — Ordres de Bourse — Dépôts de titres
— Vérification des tirages à la demande des Clients —*

Souscriptions aux emprunts d'État, de villes, de sociétés, etc.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CREDIT A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION

CHEMIN DE FER DU NORD

AMÉLIORATION DES RELATIONS INTERNATIONALES

Services rapides.

Entre Paris, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Pologne

Via MONS-QUÉVY — 6 Express journaliers

De Paris pour Bruxelles et Amsterdam.

PARIS NORD	8.10	9.25	12.30	16.05	18.20	22.57
BRUXELLES	13.19	16.22	17.03	22.41	23.53	6.19
AMSTERDAM	19.35	—	23.12	—	—	12.46

D'Amsterdam et de Bruxelles pour Paris

AMSTERDAM	—	—	7.34	—	12.18	18.30
BRUXELLES	8.20	10.25	13.00	15.46	17.46	23.40
PARIS NORD	13.05	16.57	17.35	22.37	22.45	5.50

Via Erquelines-Liège — 5 Express journaliers

De Paris pour Liège, Cologne, Berlin, Varsovie et Riga

PARIS NORD	8.10	12.30	18.20	19.40	21.55
LIÈGE GMIN	14.16	18.15	24.00	1.45	5.40
COLOGNE	19.46	—	—	6.15	9.40
BERLIN FRIEDRICHST.	—	—	—	17.50	—
VARSOVIE	—	—	—	8.15	—
RIGA	—	—	—	7.30	—

De Riga, Varsovie, Berlin, Cologne et Liège pour Paris

RIGA	23.20	—	—	—	—
VARSOVIE	20.45	—	—	—	—
BERLIN FRIEDRICHST.	13.45	—	—	—	—
COLOGNE	0.36	—	—	9.48	19.05
LIÈGE GMIN	5.10	7.25	11.54	16.45	23.45
PARIS NORD	12.25	13.05	17.55	22.45	7.30

Comptoir Paligot

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 5 millions

27-29, rue des Paroissiens BRUXELLES (Ste Gudule)

- Ordres de Bourse -

Renseignements Financiers

Encaissement de Coupons

- Vérifications de Tirages -

Envoi sur demande, pendant un mois, à titre
d'essai, de son organe hebdomadaire *Les notes et
Informations* dont le service est fait gratuitement à la
clientèle.

**Charbons domestiques
et industriels**

FRANÇOIS LAFONTAINE

9, Rue J. B. Meunier

Tél. 191,37



QUAND VOUS DEMANDEZ UN SPA

SPECIFIEZ un SPA-MONOPOLE

Marque des SEULES VÉRITABLES EAUX propriété de la Ville de Spa.

Les SEULES EAUX BELGES placées SOUS LA DIRECTION ET LE CONTROLE DE L'ÉTAT

— Source de la Reine (disque rouge) — Eau de table gazeuse, saveur agréable (disque bleu) pour l'arthritisme —

— Eau minérale ferrugineuse (disque jaune) pour l'anémie —

SPA-MONOPOLE, 3, rue David, à SPA

PALAIS DE LA MODE

HABILLE LE MIEUX

TÉL. 2829

24, RUE DE LA VIERGE NOIRE, 24, BRUXELLES

LE PLUS BEAU CHOIX DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE



LIVRES, JOURNAUX
—
REVUES ET PÉRIODIQUES
ANGLAIS

LIVRES EN LOCATION

W. H. SMITH & SON
ENGLISH BOOKSHOP
78, MARCHÉ-AUX-HERBES, BRUXELLES
TÉL. 6283

DÉPOT CENTRAL EN BELGIQUE DE
TOUTES LES PUBLICATIONS ANGLAISES & AMÉRICAINES

SERVICE D'ABONNEMENTS
A TOUS LES JOURNAUX
ANGLAIS

INSERTION D'ANNONCES

VERITAS

Librairie Universelle Catholique



Rayons : LITTÉRATURE FLAMANDE, FRANÇAISE, ANGLAISE, ITALIENNE, ESPAGNOLE. — ASCÉTIQUE, APOLOGÉTIQUE, PHILOSOPHIE, MORALE, THÉOLOGIE — ARTS, SCIENCES, TECHNIQUE, SPORT, AGRICULTURE. — LIVRES CLASSIQUES, CODES. — ABONNEMENTS POUR TOUS PAYS.

TÉLÉPHONE 4171

21, RUE DES TANNEURS, 21. ANVERS

Extrait de Viande

DE LA COMPAGNIE

LIEBIG

Contenant tous les principes sapides et aromatiques de la meilleure viande de bœuf, est sans rival pour bonifier les plats les plus divers.

L'Extrait de viande est obtainable en pots de 1/1, 1/2, 1/4 et 1/8 livr. angl.

Pour les grandes institutions, telles que Couvents, Pensionnats, Hôpitaux, etc. nous recommandons tout spécialement nos boîtes de 2 ou 5 livr. angl.



Tailleur pour Messieurs et Dames

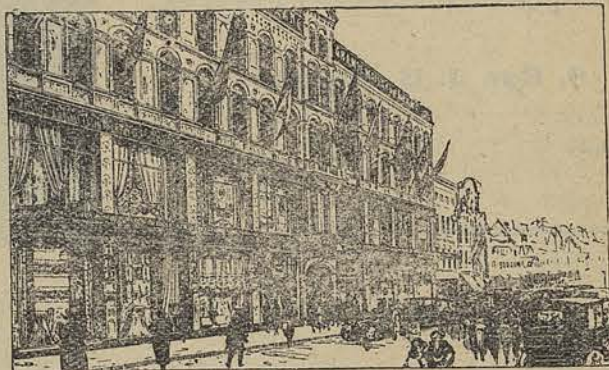
MAISON L. DUPAIX

50, RUE DU MARAIS, BRUXELLES

Grande Maison de Blanc

LA PLUS IMPORTANTE DE L'EUROPE

Rue du Marché-aux-Poulets, Bruxelles



LINGERIE - DÉSHABILLÉS - DENTELLES
 - LINGE DE TABLE ET DE MAISON -
 SPÉCIALITÉ DE TROUSSEAUX & LAYETTES
 - TOILETTES DE VILLE ET DE SOIRÉE -
 - BLOUSES - PEIGNOIRS - PYJAMAS -
 CHOIX CONSIDÉRABLE DE SOIERIES
 ET DE LAINAGES
 BONNETERIE DE VILLE ET DE SPORT
 GANTERIE - PARFUMERIE - MERCERIE
 NAPPERONS - BRODERIES & DENTELLES
 - TISSUS D'AMEUBLEMENT - Rideaux -
 STORES - LITIERES - COUVERTURES
 COUVRE-LITS

LA LINGERIE

DE

LA GRANDE MAISON DE BLANC
 JOINT LE FINI
 A L'ÉLÉGANCE

MANTEAUX — ROBES — TAILLEURS
 — FOURRURES —

Tout achat est expédié franco
 dans toute la Belgique

Faut-il en parler encore ?

Oui, puisque aussi bien, quel que soit le vote qui aura tranché le débat quand paraîtront ces lignes, il restera que ce n'est pas l'adoption d'un texte qui calmera les esprits du jour au lendemain, et qu'à mettre en lumière certains côtés du problème on travaille à combattre les préjugés et à dissiper les malentendus.

L'œuvre de la Commission parlementaire a inspiré à M. Fernand Passelecq (dans la *Libre Belgique* du mercredi 13 décembre) un article où apparaît, comme on va le voir, toute la faiblesse des arguments de ceux qui préconisent le dédoublement de l'Université de Gand.

Pour M. Passelecq, voter le projet de la Commission (Gand-flamand, avec le dédoublement des Ecoles Spéciales, et un système de cours français et d'épreuves qui vise à garantir que tout étudiant sortant de l'Université de Gand connaîtra suffisamment le français), c'est « *capituler sur le principe de la liberté constitutionnelle !* »

C'est « *sacrifier aux régionalistes flamingants les principes constitutionnels de liberté individuelle et d'égalité en matière de langue et d'enseignement.* »

Voilà qui est nettement dit. Malheureusement, ce n'est guère prouvé, ce n'est même pas prouvé du tout.

Car enfin, si le projet est adopté, personne en Belgique ne sera obligé à faire, contre son gré, des études supérieures dans une langue autre que celle qu'il aura choisie. Il ne sera pas plus difficile pour les jeunes gens des Flandres d'aller faire le droit en français à Louvain, Bruxelles ou Liège, qu'il ne sera difficile aux Flamands d'Anvers ou du Limbourg de faire la médecine en flamand à Gand. Les étudiants pauvres demeurant à proximité de Gand et partisans du français, ne seront pas plus contraints d'aller à Gand-flamand, que les étudiants pauvres de Tongres et de Saint-Trond, partisans du flamand, ne seront contraints d'aller à Liège français !

Il est possible que la question de la liberté constitutionnelle se pose demain à propos d'une revendication nouvelle des flamingants, elle n'intervient en rien dans le débat actuel.

La mentalité des flamingants est assurément très dangereuse, la mentalité de beaucoup de leurs adversaires l'est à peine moins, et parler d'une capitulation sur le principe de la liberté constitutionnelle parce qu'on se rallie à Gand-flamand est aussi peu raisonnable que traiter le peuple flamand de peuple opprimé.

* * *

D'après M. Passelecq :

« *La seule solution claire, simple, droite, loyale, conforme à tous les intérêts avouables, c'est celle du dédoublement des cours.* »

Chacun trouve, dans ce régime, à satisfaire ses goûts, à suivre son idéal, sans être gêné par personne, sans gêner personne.

L'option individuelle de langue et de culture y est pleinement respectée. Les pouvoirs publics assistent tout étudiant à se former aux exigences de sa carrière professionnelle, sans acception de personne ni de langue. C'est le vœu d'égalité de

la Constitution réalisé et mis en pratique. Et alors, la liberté individuelle agit : elle révélera ce que veut la Flandre ; elle formera celle-ci à son image et l'Université de Gand à l'image de la Flandre. Personne ne pourra se plaindre d'une expérience complète et décisive.

Que pourrait-on désirer de mieux ?

Qu'a-t-on le droit d'exiger de plus ?

Mais le péril, c'est justement ce PLUS que les flamingants exigent.

Car ce PLUS, ILS L'EXIGENT AUX DÉPENS DU PRINCIPE DE LA LIBERTÉ. »

Si le dédoublement complet de Gand n'entraînait pas les graves conséquences que nous allons signaler, peut-être cette solution aurait-elle en sa faveur certains arguments dignes d'attention. Mais quand on songe que Gand-bilingue prolongera nécessairement la lutte en la portant au paroxysme et nuira considérablement aux intérêts religieux, comme patriote et comme catholique on rejette cette solution.

* * *

Gand-bilingue, avec la nécessité de démontrer « *ce que veut la Flandre* », c'est la lutte à outrance entre flamingants et fransquillons.

C'est le meilleur moyen d'entretenir toute cette agitation factice, tout ce romantisme racique et ce sentimentalisme culturel qui troublent si profondément nos populations flamandes.

Les apôtres de la rédemption d'une Flandre martyre verront croître une influence, si grande déjà, hélas !

Or, il faut à tout prix pacifier les esprits, il faut que cesse un antagonisme qui pour être très factice, c'est-à-dire réel, mais sans base rationnelle solide, n'en est pas moins très vif et très profond.

Il faut, si l'on veut éviter les pires extrêmes, qu'à l'agitation actuelle succède, grâce à une atmosphère « *déchargée* », une vue plus exacte des choses.

Gand bilingue, c'est la course à la séparation, course plus rapide encore que par la création d'une Université flamande à Anvers ou ailleurs.

A cela, qui vaut pour tout patriote belge soucieux de l'avenir de la Belgique, vient s'ajouter pour les catholiques le très grave souci des intérêts religieux.

Imposer aux flamingants catholiques, c'est-à-dire à des hommes déjà trop portés par l'exaltation du sentiment racique et culturel, à faire prévaloir en tout le point de vue nationaliste, leur imposer « *l'expérience complète et décisive* » dont parle M. Passelecq, c'est déchaîner dans toute la Flandre une campagne acharnée pour le peuplement de la partie flamande de l'Université dédoublée.

En cherchant à connaître par Gand-bilingue « *ce que veut la Flandre* » vous forcez moralement les flamingants — en immense majorité catholiques — à désertir Louvain pour aller à Gand ! Car si, comme ils devraient le faire, les catholiques flamands ne vont pas à Gand parce que Gand est neutre, et si par leur abstention, la partie flamande de l'Université dédoublée péri

clite, on arguera contre eux de l'insuccès des cours flamands pour conclure que la Flandre ne veut pas d'Université flamande!

Gand-bilingue entraînera donc la chasse aux étudiants, ce qui signifie, pratiquement, que des centaines de jeunes gens catholiques désertent Louvain-catholique pour Gand-neutre.

Et il faudrait s'exposer à pareil danger pour sauver le principe de liberté que Gand-flamand ne compromet en rien ?

* * *

Les jeunes gens des Flandres n'auront plus la liberté du choix, écrit M. Hymans dans le *Soir* du 12 décembre. C'est aussi faux que de prétendre que les jeunes gens du Limbourg ne l'auront pas avec Gand flamand.

Tout cet article du Ministre d'État libéral, auquel nous venons de faire allusion, est d'ailleurs d'une faiblesse extrême et décèle à l'évidence la manœuvre électorale qui se dessine depuis quelques jours.

« J'ai lu dans certaine revue catholique des articles qui m'ont révolté, où des stratèges dédaigneux de l'intérêt national donnent pour objectif à l'action de leurs amis, soit l'intérêt de l'Université de Louvain, soit le souci de l'unité du parti. »

Pardon, Monsieur le Ministre, il a été tenu compte ici de l'intérêt national, au moins autant que dans n'importe quel journal de votre parti. On peut différer d'avis sur les exigences de cet intérêt national dans tel problème concret, est-ce une raison pour suspecter le patriotisme de l'adversaire ? Et que diriez-vous si ceux qui ne partagent pas les idées que vous avez essayé de faire prévaloir au Congrès de la Paix vous accusaient d'avoir dédaigné l'intérêt national et agi sous l'empire d'idées de parti ?

Comme catholiques nous prétendons examiner toutes les questions à la lumière de la Vérité religieuse. Cela ne regarde que nous. Prétendre qu'en agissant de la sorte, nous soumettons l'intérêt national à un intérêt de parti est aussi sot que déclarer (comme le fit le citoyen Bertrand, Ministre l'État, dans le *Soir* du 9 décembre) que l'idéal catholique c'est « le Pape, souverain du monde, et les évêques gouvernant les nations » !!

Mais la manœuvre de M. Hymans n'est pas sans quelque habileté. L'occasion se présente de répéter le geste qui a suivi le « fusil brisé » de La Louvière. Le parti libéral, qui ne se recrute plus que dans quelques milieux bourgeois, et auquel le suffrage universel risque d'enlever toute influence, tâche, en se donnant comme le suprême rempart du patriotisme belge, de faire croire aux bourgeois de la capitale et des villes flamandes que le sort de la Belgique est lié au succès du libéralisme.

Si Gand-flamand est voté, peut-être les ministres libéraux se retireront-ils du gouvernement (oh ! pour le forme !), refusant de coopérer à la ruine de la Patrie ! Et la trame des discours qui se tiendront se devine aisément. Belges patriotes, bourgeois de culture française, venez à nous ! Les catholiques veulent diviser le pays et les socialistes le ruiner ! Nous, libéraux patriotes, sommes seuls capables d'assurer l'avenir d'une Belgique une et indivisible.

En vérité, si les extrémistes flamingants compromettent, et plus gravement qu'on ne le croit, l'unité nationale, leurs meilleurs alliés sont ceux qui, ignorant l'état des choses en Flandre, s'obstinent à opposer nationalisme à nationalisme et à perpétuer et aggraver un conflit dont la séparation est l'aboutissement logique.

Qu'un politicien comme M. Hymans tâche de pêcher en eau trouble, cela n'est pas trop fait pour surprendre, mais comment un homme de la valeur de M. F. Passelecq ne voit-il pas que le souci exagéré « de nos traditions constitutionnelles » l'amène à fournir des armes aux pires ennemis de notre

Constitution, à ces extrémistes qui rêvent de Flandre séparée et autonome, et dont l'emprise — surtout sur la jeunesse intellectuelle — devient chaque jour plus profonde ?

Abbé R. G. VAN DEN HOUT.

P. S. Les étudiants s'en mêlent et manifestent bruyamment. C'est de leur âge. Mais les étudiants catholiques de Liège et de Gand, dont la place normale est à Louvain, et que l'Eglise, pour les plus graves motifs autorise, à suivre les cours d'une Université neutre, ne devraient-ils pas se montrer particulièrement discrets ?

Quant à la lutte qui met aux prises, à Louvain, partisans et adversaires de Gand flamand, n'est il pas navrant de voir des étudiants catholiques se quereller entre eux au sujet d'une Université dont l'accès leur est normalement interdit ?



Une visite à Francis Jammes (1)

II. — A Orthez

La maison est à l'écart, modestement cachée derrière un saule énorme au bout du sentier, en marge de la grand'route : le portail est ouvert, mais l'archange à l'épée fulgurante ne va-t-il pas surgir sur le seuil et m'interdire l'entrée de cet humble Paradis terrestre, où, en toute saison, les ronces et les épines se couvrent des fleurs nouvelles et ravissantes de l'âme du poète ?...

Or c'est son chien de chasse, un pointer, dont le pelage imite une nappe mouchetée d'éclaboussures de chocolat, qui vient au-devant de moi, en agitant la queue, et le regard bonasse de ses yeux mordorés semble me tutoyer comme un ami de la maison.

J'ai sommé ; la petite bonne aux allures de génisse effarouchée, entr'ouvre timidement la porte :

— C'est pour Monsieur Jammes ?

Puis elle m'introduit dans le salon où les toiles de Lacoste, dans la tendresse de leurs gammes printanières, alternent avec les eaux-fortes pessimistes de Gaillard ou les « larves » arachnéides démoniaques de Redon.

A droite de la cheminée, huit sous verre, le grand papillon exotique dont l'aile d'azur s'est échappée du Jardin de l'Eden ou d'un conte de Perrault ; en dessous, la miniature, où, d'un blaireau minutieux, une vieille demoiselle a peint avec amour pour le poète un bouquet d'églantines en trompe-l'œil : une goutte de rosée ou de pluie au creux d'un pétale y concentre, dirait-on, toute la fraîcheur première d'une âme virginale ou la désolation de son rêve déçu.

— Tiens ! Wilmart !... Comment vas-tu ?

Francis Jammes vient d'entrer, la tête renversée sur l'épaule, de cette façon qui est magistrale et affectueuse en même temps, et son regard sous le cristal des lognons glisse et sourit plein déjà de divination. Quand nous nous sommes assis :

— Qu'apportes-tu là sous ton bras ?

— Ce sont mes croquis, mes projets d'illustration pour *L'Enfance de Bernadette*, dont je vous ai parlé... J'aimerais beaucoup vous les...

— Montre-moi donc vite cela !

Et Francis Jammes feuillette mon album avec attendrissement, l'on dirait ; pas une intention dans mes esquisses ne lui échappe, et sa critique dépouillée des vains formulaires d'atelier ne laisse pas non plus échapper une fausse note. Il l'aime tant et l'a si bien devinée lui-même, la petite « Mouninô » des Pyrénées, dont il a voulu que son aînée portât le nom...

— Wilmart, ton projet est ravissant... Je te ferai des vers... Tout ce que tu voudras...

En attendant, le poète, de sa voix à l'intonation chantante et liturgique, me relit les strophes les plus ardentes de *La Vierge et les Sonnets*.

(1) Voir la *Revue catholique des idées et des faits* du 8 décembre.

Il va falloir maintenant que toute la maisonnée participe à notre enthousiasme, et « ne faisant pas acception de personnes » le poète appellera Marie, elle-même, la femme à journées qui devra dire aussi son avis sur Bernadette.

— Voyez, Marie, c'est Bernadette de Lourdes qui est ici, avec son agneau... Elle est bien belle, n'est-ce pas ?

Bernadette n'est pas bien belle, mais son âme ; c'est aussi ce que Marie a compris sans explications, en voyant mon dessin, et si même Marie a mal regardé mon dessin, son opinion sera la même... — Tout à l'heure, quand elle reviendra de l'école, Bernadette verra aussi « Bernadette », toute la famille verra « Bernadette ».

En attendant, je conte mon aventure d'hier soir, et comment, pour m'être trompé de gare, j'ai vu ce matin le poète déclamant des vers aux pieds de Notre-Dame de Lourdes, dans l'église de Beighs...

— Tu as comme moi, Wilmart, de ces histoires invraisemblables que les gens ne veulent pas croire... Ils pensent que c'est notre imagination qui invente tout cela... Tiens ! récemment, un paysan des environs est pris de coliques foudroyantes et souffre des tourments d'enfer ; le médecin ne trouve rien, n'y comprend rien : on attend la mort... quand le bonhomme vomit enfin... et c'est un animal qu'il vomit : représente-toi une sorte de batracien ou d'écrevisse sans pattes, un scorpion à tête énorme, quelque chose comme un diabolotin de Breughel ; on m'apporte la bête ; elle est d'une effroyable laideur, un vrai monstre que je ne puis assimiler à aucune espèce connue, et noire comme une « chique » ; je le fais enfermer dans un bocal et j'écris une relation que j'envoie à plusieurs journaux ; des polémiques invraisemblables s'ensuivent, je reçois des montagnes de lettres, des savants s'en mêlent, on me traite de fou ou de farceur ; je fais savoir que je tiens l'animal à la disposition des curieux... Crois-tu que personne se soit dérangé pour venir le voir ? Ne trouves-tu pas, Wilmart, que ces savants sont parfois d'une bêtise... et d'un orgueil ?... Une chose est certaine, c'est que mon paysan était possédé... du démon de l'avarice... Mais toi, Wilmart, tu connais ces questions de possessions démoniaques... Je m'amuse à les fourrer dans les « pattes » des savants : ça les embête terriblement, ils ne savent que répondre...

Cette fresque de Beighs est belle : j'aime surtout son ciel... J'avais toujours promis à mes enfants que nous irions un jour voir Papa à Beighs. J'ai connu le peintre : c'est un pauvre jeune homme de Pau, mort poitrinaire, pendant la guerre...

Les enfants sont maintenant rentrés de l'école. Aimablement Madame Jammes, entourée de la guirlande fraîche et vivante de ses enfants, vient nous inviter à nous mettre à table ; la vénérable maman du poète vient aussi nous rejoindre et sa douce présence met un charme de plus.

A peine le bénédicité familial est-il dit, qu'un immense chien-loup foncé en coup de vent dans la salle à manger. Paul, l'aîné, se sauve en hurlant : « Sale Boche ! ». Ce chien provient en effet d'un officier allemand et appartient à un voisin qui l'a ramené du front. L'intrus chassé, Paul rentre timidement et deux larmes énormes perlent le long de ses joues. Bernadette rit de lui. Après le chien, ce sont des parents et des connaissances de passage à Orthez qui font irruption ; comme un bon aubergiste du bon Dieu, le poète les accueille à sa table, et bientôt la salle à manger est en fête et les boutades fusent et explosent comme des bouchons à champagne.

Du menu, je dirai ceci qui est essentiel : en passant le saladier à l'une de ses parentes, personne d'âge et empreinte d'un charme ancien régime, Francis Jammes lui déclare, comme un dogme, qu'en Paradis nous mangerons de la salade...

— Allons, Francis, vous dites des sottises !

— Ma chère N..., je vous dis qu'en Paradis nous mangerons de la salade... Le bon Dieu est assez bon pour nous en donner ; n'est-ce pas. Wilmart, que le bon Dieu nous donnera de la salade en Paradis ?...

Je n'ai pas d'opinion bien définie sur ce point délicat de théologie mystique, et je serais heureux de connaître ce qu'en pense Bernadette qui, en ce moment, est toute à son aile de poulet et ne semble guère vouloir la faire servir, non plus que la salade, à s'élever vers les régions de la haute mystique. Incapable donc de donner un avis, je fais dévier le débat en rappelant la réponse spirituelle de Bernadette Soubirous à des loustics qui se posaient en esprits forts devant elle : « La Sainte Vierge te prend donc pour une bête, puisqu'elle t'a dit de manger de cette herbe qui est dans la grotte ? » — « Et vous autres », reprit sans plus de compliments la petite voyante, « avez-vous aussi cette opinion de vous-mêmes, quand vous mangez de la salade ?... »

Au fait, si Francis Jammes croit fermement qu'il mangera de la salade en Paradis, pourquoi Dieu la lui refuserait-il ?

— Quand je me suis marié, me disait un jour le poète, j'avais toutes raisons de prévoir qu'avant longtemps je serais sur le pavé avec les miens... Comme j'étais converti à cette époque, j'ai voulu vivre dans le mariage, selon les préceptes de Dieu : j'ai eu des enfants... Eh bien, crois-tu que le bon Dieu nous ait abandonnés ?... A chaque naissance d'enfant, de nouvelles ressources nous sont venues...

Et Madame Jammes me confirma la chose :

— Oui, c'est parfaitement ainsi, ça se produisait comme par un mouvement d'horlogerie...

Oh ! Malthus, triple bourrique, tes oreilles d'âne ont dû chanter ! Me parlant une autre fois encore de la Providence, et d'un grand prédicateur qui fait retentir souvent les voûtes de Notre-Dame de Paris de ses « périodes » impeccables, Francis Jammes ironisait délicieusement :

— Le Père... est de ces hommes, qui imaginent Dieu comme une cristallisation lointaine dans l'azur et non pas comme Celui qui vient tout doucement et qui s'insinue dans notre cœur avec tendresse, et reste près de nous.

Aussi, je répète que Dieu, devant une pareille foi, ne refusera jamais de donner au poète de la salade en Paradis !

Au dessert, le poète qui me dévisage silencieusement depuis un moment, me dit en manière de toast :

— Wilmart, tu ressembles à ton roi !

— Oh ! Monsieur Jammes, je n'ai jamais poussé mon royalisme jusque là !...

D'ailleurs, le Bon Dieu a puni le poète pour cette parole imprudente. Deux ans plus tard, nous promenant côte à côte dans les rues de Bruxelles, aux environs de la St-Nicolas, nous passions au milieu d'un groupe d'enfants en train de chanter le refrain traditionnel au Grand Saint Patron des écoliers. Soudain, une « Ketje » se détachant d'un groupe accourt vers le poète, en le désignant avec enthousiasme : « Le voilà ! le voilà !... Voilà Saint Nicolas !... ». — En se rengorgeant dans sa splendide barbe, Francis Jammes m'avoua que ce compliment était, de tous ceux qu'il avait jamais reçus en Belgique, celui qui le touchait le plus...

Ce n'est pas sans quelque tristesse que je clos ce récit, songeant que désormais ce ne sera plus à Orthez, et en me rendant à Lourdes, que je vous reverrai, cher Francis Jammes : Dieu a continué à faire pleuvoir sur vous la rosée de ses bénédictions et vous a conduit dans un pays « abondant en pâturages »... C'est donc sous d'autres cieux que je vous reverrai, cher poète, en attendant que nous allions ensemble manger de la salade en Paradis, aux côtés de Bernadette, et dire des vers à Notre-Dame de Lourdes, comme dans l'église de Beighs.

FERNAND WILMART.



Le texte des Grandes Conférences Catholiques de cet hiver sera publié par *La Revue Catholique des Idées et des Faits*.

La Conférence de M. F. François-Marsal, sénateur, ancien ministre des finances, sur *le problème des réparations*, paraîtra dans notre prochain numéro.



La productivité du capital et la participation aux bénéfices (1)

Passons à l'analyse de la causalité instrumentale.

« Vous dites, écrit Mgr Pottier (2), que l'observation des faits contredit la doctrine que je défends ; c'est une erreur. Il ne faut demander aux faits que ce qu'ils peuvent donner. Or, que disent les faits ? Ils disent que l'homme, sans instruments, produit moins ; qu'avec des instruments, il produit plus.

(1) Voir la *Revue catholique des idées et des faits*, du 3 décembre.

(2) *Une controverse*, p. 29.

Un point ; c'est tout. La question qui nous divise, à savoir : à qui attribuer la nouvelle valeur produite ? ne peut se résoudre que par l'analyse des faits et par les principes que j'appellerai de bon sens philosophique. »

Mgr Pottier aurait pu se souvenir de ceci quand il faisait la démonstration sommaire, rapportée plus haut, de l'improductivité du capital : chaux, sable, eau, laissés à eux seuls, ne produiront jamais du mortier. Fait incontestable, mais dont on ne peut conclure, à moins de rompre avec toute logique, que, même lorsque le travail s'y joindra, ils seront encore improductifs, — ce qu'il aurait fallu démontrer.

Mais passons, et analysons le phénomène de la production, dans le cas qui nous intéresse, c'est-à-dire dans le cas de l'instrument employé par le travail humain. Eclairons cette analyse par les principes de bon sens philosophique. Cette méthode est excellente. Elle s'impose ; et nous sommes heureux de nous sentir ici d'accord avec Mgr Pottier.

Cette analyse aura l'avantage de nous livrer le secret de l'erreur que nous combattons. Les notions premières auxquelles nous serons conduits nous permettront, une fois triées et mises au point, de tout expliquer.

Voici comment raisonne Mgr Pottier :

Il y a deux espèces de causes : la cause principale ou efficiente et la cause instrumentale.

Le capital (installations, outils, machines) est employé par le travail humain pour l'exécution de ses intentions. Ce capital rentre ainsi dans la catégorie de la cause instrumentale.

Mais la cause instrumentale, quoique indispensable à certaines productions, n'est pas cause efficiente ; elle est dépourvue de toute qualité active ; elle est passive, inerte, inopérante.

En conséquence, l'effet vient tout entier de la cause principale, qui est le travail humain.

Une chose nous étonne et nous déroute dans ce raisonnement, c'est l'étrange classement des causes et la conception nouvelle de la cause instrumentale qu'il nous révèle.

Evidemment, Mgr Pottier n'ignore pas l'existence des cinq causes familières aux philosophes de l'École : la cause matérielle, la cause formelle, la cause exemplaire, la cause finale et la cause efficiente. S'il ne mentionne que deux causes, c'est qu'il examine une question de productivité et ne considère que les causes qui interviennent immédiatement dans la production. Nous ne songeons pas à le chicaner là-dessus.

Toutefois, le rappel que nous venons de faire de l'énumération classique des cinq causes n'est pas superflu. Il nous permet de constater que, dans cette énumération complète, n'est pas comprise la cause instrumentale. C'est donc que celle-ci n'est pas une sixième cause à ajouter à la série, mais une subdivision à ranger sous l'une des cinq espèces que nous avons énumérées.

Sous laquelle ? Mgr Pottier ne répudiera pas plus que moi la philosophie scolastique ; si bien que nous voici de nouveau sur un terrain commun. Or, si nous consultons les philosophes de l'École, en descendant depuis Aristote jusqu'aux auteurs des manuels contemporains, nous trouvons la cause instrumentale classée sous la cause efficiente comme une sous-espèce de celle-ci. On n'oppose pas cause instrumentale à cause efficiente ; on dit : la cause efficiente est *ou bien* principale, *ou bien* instrumentale. Mais, principale ou instrumentale, elle est toujours efficiente.

Voici un violoniste. Il prend son instrument. Il joue. Les cordes chantent sous ses doigts. Où est la cause de ce chant ? Il y en a deux, efficientes toutes deux : le violoniste et le

violon. Le violoniste est la cause principale ; le violon est la cause instrumentale. Tous deux agissent ; tous deux coopèrent à la douceur, à la pureté, à la puissance, à l'éclat, à la vie harmonieuse des sons. Tous deux sont causes efficientes, c'est-à-dire principes influant positivement sur la production de l'effet.

La preuve en est que le même violoniste, jouant avec le même talent, le même soin, le même mouvement, le même accent, produira des sons différents, suivant qu'il emploiera un violon ou un autre.

Ce qui distingue donc la cause instrumentale de la cause principale, ce n'est pas que l'une est efficiente ou agissante tandis que l'autre serait inerte ou inopérante, mais c'est que l'une est maniée par l'autre, ou, pour parler plus précisément, c'est que l'une est *appliquée* par l'autre.

Sans doute, *en tant qu'appliqué* par autrui, l'instrument sera dit passif, ou, suivant le terme scolastique, *mû* par autrui. Mais cette application ou motion ne vide pas l'instrument de son activité propre et ne le prive pas de sa coopération à l'effet. L'activité de l'instrument subsiste ; elle agit ; elle opère ; elle produit ; elle cause, pour sa part, l'effet réalisé. A quel violoniste ou à quel philosophe fera-t-on croire que le violon est inerte sous les doigts de l'artiste et que les cordes ne vibrent pas ?

Une chose, en cette matière, pourrait induire en erreur : c'est que beaucoup d'instruments ne produisent leur effet que si celui qui s'en sert leur communique un mouvement, une impulsion au sens ordinaire du mot. Ainsi la hache ne tranche que si elle est lancée par le bras du bûcheron ; le couteau ne coupe que s'il est appuyé par la main de l'artisan. Il semble donc que l'efficacité déployée par ces instruments leur soit étrangère, ne fasse que les traverser, et leur vienne tout entière du bras ou de la main qui les manie.

Mais l'action propre de l'instrument subsiste, même dans ces cas, et se distingue de cette motion matérielle. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer que, lancés ou appuyés par le même bras, dans la même direction, avec la même intensité, la hache, le marteau, le ciseau, le couteau, le poinçon produisent des effets différents et proportionnés aux qualités de chacun.

D'ailleurs, l'action instrumentale apparaît en son intégrité, dégagée du mélange ou de la confusion introduite par une action de même nature de la cause principale, dans le cas des instruments qui n'empruntent plus, pour agir, la force de l'homme.

Prenons un exemple, moins esthétique mais non moins probant que celui du violoniste. Entrons chez le dentiste. Renversé dans le fauteuil d'opération, le patient, la bouche ouverte, attend. Le dentiste reconnaît la région atteinte ; il diagnostique le mal ; puis il prend la fraise qui, mue par l'électricité, tourne avec un ronflement moelleux. Le dentiste n'a pas à lui communiquer son mouvement ; elle tourne. Le dentiste n'aura qu'à *appliquer* la fraise à la dent malade, à *diriger* son opération, et à lui laisser forer l'ouverture désirée.

Le dentiste est l'agent principal. Son rôle, très efficace, est de déterminer la dent à soigner et le travail à exécuter, de choisir les moyens, puis d'*appliquer* ceux-ci de façon que *leur* activité à eux s'exerce dans le sens désiré.

La fraise est la cause instrumentale. Elle agit, mais sous l'influence de l'intention, du choix, de l'application et de la direction de la cause principale. Elle est vraiment cause, quoique cause subordonnée.

Nous pouvons donc définir la cause instrumentale : la cause dont l'agent principal se sert pour agir.

Si je ne craignais d'abuser des loisirs de mes lecteurs, j'aurais plaisir à parcourir avec eux, à cette occasion, un livre lumineux et profond, qui évoque pour moi le temps heureux et lointain, hélas ! où j'étais élève en philosophie : *La Métaphysique des Causes d'après S. Thomas et Albert le Grand*, livre dans lequel le P. Théodore de Régnon, avec une clarté, une finesse et une sûreté merveilleuses, avec aussi une sublime élévation de pensée, analyse les premiers concepts et les premiers principes relatifs à la causalité.

Or, voici ce qu'il écrit à propos de la cause instrumentale : « Si l'on emploie de préférence tel instrument pour produire tel effet déterminé, c'est à raison de ses qualités intrinsèques : la hache pour couper, la charrue pour labourer, le pinceau pour peindre.

» Le premier caractère d'un instrument est donc un caractère de détermination propre et d'activité formellement définie.

» Et voilà pourquoi l'instrument, bien qu'il n'atteigne pas à l'honneur d'une cause complète, obtient cependant le nom de cause. Tout instrument agit, produit un effet proportionné à sa nature, et par là il coopère réellement à l'action de l'ouvrier qui le manie » (1).

Si l'instrument a besoin d'une motion, d'une détermination, d'une application de la part de la cause principale, s'il est passif, c'est en tant que susceptible d'être utilisé pour ceci ou pour cela, pour façonner un banc, une poutre ou une table. Cette indétermination n'est levée que par la cause principale. Mais appliquer le tranchant et la masse de la hache à façonner une poutre plutôt qu'un banc, ce n'est pas utiliser une chose inerte ; ce n'est pas produire seul tout l'effet ; c'est coopérer, collaborer, coagir et partager donc l'efficacité et l'honneur de la causalité.

« Il y a, dit S. Thomas, une troisième manière pour une chose d'être cause d'une autre, en tant qu'elle la meut à agir. Mais, ajoute-t-il, il ne faut pas comprendre par cette motion une communication ou une conservation de la vertu active (c'est-à-dire de l'énergie de l'instrument), mais l'application de cette énergie à l'action. Ainsi l'homme est cause de l'incision du couteau en ceci qu'il applique le tranchant du couteau à couper » (2).

Le P. de Régnon exprime la même doctrine en ces termes :

« La motion que doit subir l'instrument de la part de la cause principale est donc uniquement l'application de son activité à une action déterminée ; et l'homme serait également cause de l'incision du couteau s'il appliquait le tranchant en approchant le bois du couteau au lieu d'approcher le couteau du bois » (3).

Il conclut toute sa dissertation sur la causalité de l'instrument par cette définition :

« Une cause instrumentale est un agent dont l'activité est appliquée efficacement à exécuter une intention qui ne procède pas de lui » (p. 564). « La cause principale est celle où réside l'intention ; la cause instrumentale est celle que traverse l'intention » (4).

* * *

Il nous resterait à dissiper encore quelques confusions qui obscurcissent ce débat. Mgr Pottier, en effet, a accumulé, dans ses articles, des considérations et des distinctions étrangères au sujet. Que la force dont il s'agit soit d'ordre animal, végétal

ou matériel ; que ce soit la force du cheval, la force de croissance et de fructification des céréales, la force du vent, de l'eau courante, de l'électricité, de la vapeur, de l'expansion des gaz, la force d'attraction, de résistance ou de cohésion des molécules..., qu'importe ? Que cette force soit celle d'un être rationnel, conscient, autonome, responsable de ses actes, ou celle d'un être irrationnel, inconscient, hétéronome et irresponsable, qu'importe encore ? Le point précis du débat est celui-ci : dans le cas où l'homme emploie des instruments pour réaliser ses desseins, y a-t-il, dans l'effet produit, quelque chose qui soit positivement dû à l'action de l'instrument ?

L'activité, l'efficacité, la productivité sont une chose ; l'autonomie, la vie, la raison, la conscience en sont une autre.

La foudre est une force, une activité, une puissance douée d'efficacité productive ou d'efficace, quoiqu'elle soit aveugle, inanimée et inconsciente. Que si l'homme s'en saisit et la dirige, elle ne devient pas inerte, inactive, inopérante pour cela !

Sur la pensée de Mgr Pottier plane une confusion constante, accrue encore par l'impropriété des termes dont il se sert. Il appelle l'instrument une cause, mais lui refuse toute action et toute efficacité. L'instrument ne serait plus alors qu'une condition *sine qua non*. Mgr Pottier ne le dit pas ; mais, si ce qu'il dit garde un sens, j'en cherche en vain un autre à sa cause instrumentale. Or, il y a, entre la notion de cause et celle de condition *sine qua non*, un abîme.

Qu'il nous soit permis d'emprunter un exemple au P. de Régnon :

Dans le même atelier travaillent un sculpteur et un photographe. Survient un brouillard opaque. Faute de lumière, les deux travailleurs sont arrêtés. Le brouillard se dissipe, et les deux reprennent leur travail. La lumière serait-elle cause de la statue du sculpteur comme elle est cause du cliché du photographe ? Non, n'est-ce pas ? La lumière n'est pour le sculpteur qu'une condition requise pour qu'il puisse agir ; elle n'influence pas la statue. Elle est au contraire, pour le sculpteur, une cause instrumentale qui coagit avec lui et qui produira l'image. Si la lumière est forte, l'action sera énergique ; si elle est faible, le dessin sera peu accusé.

Il y a donc place, entre la condition *sine qua non* et la cause efficiente principale, pour une cause efficiente subordonnée ou instrumentale qui intervient dans l'effet par une activité réellement efficace.

* * *

Nous en avons assez dit pour établir la productivité du capital.

Mais, s'il résulte de ce qui précède que le capital et, en particulier, les instruments de travail sont productifs, il en résulte aussi que la mesure de leur efficacité serait, dans la pratique, extrêmement difficile à préciser.

En effet, que se passe-t-il dans la réalité concrète ?

L'homme agit souvent comme instrument, appliqué par l'intention d'un autre homme (en cela cause principale) à une œuvre qu'il ne dirige pas. Tout qui travaille sous la direction d'autrui en est là.

Mais cet homme, — instrument par rapport à la cause principale qui le dirige, — est lui-même cause principale par rapport aux instruments qu'il manie.

Voyez l'enchevêtrement de causes qui en résulte ! Voyez l'inextricable problème que poserait un régime où la rétribution du travail et des autres éléments utilisés dans la production serait basée sur la participation aux bénéfices, c'est-à-dire

(1) Pages 543-544.

(2) *De potentia et actu*, p. 3, a. 7.

(3) *L. c.*, p. 549.

(4) *L. c.*, p. 568.

sur le partage du produit proportionnellement à la causalité de chacun des apports. Qui pourrait démêler cet écheveau ? Qui pourrait espérer que les divers détenteurs de ces apports : chef d'entreprise, directeurs, ingénieurs, techniciens, contre-maîtres, ouvriers de vingt catégories diverses, propriétaires de l'argent, des machines, des matières premières, des bâtiments, etc., pourraient tomber d'accord sur l'estimation de la part d'efficacité productrice de leur intervention et sur la part qui, en conséquence, devrait revenir à chacun des coauteurs du produit (1).

On fait de ces sociétés à apports divers, quand il n'y a pas moyen de s'en passer. Mais on sait les plaintes auxquelles elles donnent lieu, dès que le succès ne permet pas de satisfaire largement les ambitions de tous !

Combien plus simple, combien plus net, combien plus favorable à la paix entre les collaborateurs de l'entreprise est le régime dans lequel quelques-uns se chargent des apports en capitaux, de l'orientation générale et des risques, et engagent d'autre part le personnel contre des traitements ou salaires, dont le taux s'établit indépendamment du produit de l'affaire considérée, évitant ainsi les contestations jalouses et les partages épineux !

* * *

Nous ne discuterons pas les arguments d'autorité invoqués par Mgr Pottier en confirmation de sa thèse. L'essentiel a été dit très heureusement à ce sujet par le *Bien Public*.

Nous n'accumulerons pas non plus les témoignages à l'appui de notre opinion. Nous nous contenterons d'une réflexion.

Il y a un saint et un pape, pour l'inépuisable condescendance et l'inimitable humilité desquels nous professons une admiration qui va jusqu'à la stupeur. Le saint est S. Thomas et le pape est Léon XIII. Il n'est pas de philosophe ou de théo-

(1) Mgr Pottier n'est pas arrêté par ces difficultés. Il tranche le nœud gordien, d'un trait de plume ! Dans sa *Morale catholique*, I, p. 77, il écrit :

« Il faut en venir à un autre système que nous croyons juste et auquel appartient un avenir prochain. Voici en quoi il consiste :

» L'entreprise ou le patron paie à l'ouvrier le salaire courant et au moins égal au salaire minimum que nous avons exposé. Sur les bénéfices nets..., on prend de quoi payer au capital-actions, pour compenser ses risques, ce que nous appellerons un salaire minimum ; mettez, au taux actuel de l'argent, 6 %. Le reste du bénéfice net serait divisé en deux parties égales : une moitié serait imputée au capital-actions ; l'autre moitié irait aux titulaires du travail dans la proportion, pour chacun, de la somme annuelle de sa rémunération ».

Ce système est d'une admirable simplicité.

On lui objectera, sans doute, que l'établissement du bénéfice net d'une entreprise est la chose la plus sujette à contestation qu'on puisse rêver. On lui objectera aussi que, une fois payé aux ouvriers le salaire courant défini suivant les vœux de Mgr Pottier ; une fois imputé au capital-actions un intérêt de 6 % ; une fois opérés sur les bénéfices des années grasses les prélèvements nécessaires pour le service de ces salaires et de ces intérêts pendant les années maigres, il n'y aura guère d'entreprises qui trouveront encore un reste de bénéfices nets à partager. Cela enlève bien au système un peu de son intérêt ; mais à cela près...

Quelqu'un pourrait-il nous dire pourquoi on devra partager ce reste de bénéfice éventuel en deux parts égales et en attribuer une au capital et une au travail ? Pourquoi ne pas donner, par exemple, deux tiers au travail et un tiers au capital ? Pourquoi pas trois cinquièmes d'un côté et deux cinquièmes de l'autre ? Pourquoi ne pas partager selon une autre proportion encore ? ... Pourquoi adopter le même taux de partage dans une entreprise où le capital intervient pour 80 % des frais et dans une autre entreprise où il n'intervient que pour 20 % ? Pourquoi, pourquoi ? ... Serait-ce parce que la division par deux est plus facile que la division par 3 ou par 7 ?

Nous voguons ici dans les eaux de la fantaisie.

logien catholique qui, ayant excogité une idée, si vide soit-elle, ne s'empresse de l'endosser à S. Thomas. Il n'est pas non plus de sociologue chrétien qui, ayant imaginé une théorie, si boiteuse qu'elle soit, n'en afflige immédiatement Léon XIII. Le saint et le pape, indulgents, laissent faire.

Dans ce que nous avons dit, nous avons tort ou nous avons raison. Si nous avons raison, les lecteurs voudront bien le reconnaître, sans que nous invoquions S. Thomas ou Léon XIII ; et, si nous avons tort, nous voulons porter nous-même la honte de notre erreur. Du moins aurons-nous le mérite de n'avoir pas compromis l'Ange de l'École et de n'avoir pas terni la blanche étoile qui brilla sur le XIX^e siècle et à la clarté de laquelle nous cheminons encore.

Nous terminerons d'accord avec Mgr Pottier et en faisant nôtres ses propres paroles :

« C'est l'idée qui gouverne le monde ; c'est la saine doctrine qui doit guider la pratique, sous peine d'aboutir tôt ou tard à des catastrophes » (1).

Nous y trouvons notre excuse pour avoir discuté en détail les théories qui viennent de nous occuper et pour avoir remonté, par une analyse peut-être trop minutieuse, jusqu'aux notions premières et aux premiers principes de la causalité. Les erreurs sur les premiers principes sont graves parce qu'elles se multiplient à chaque application qu'on en fait. Les erreurs sur les premières notions sont plus graves encore, puisque les premières notions sont à l'origine même des principes.

Si nous avons tenu à dissiper quelques confusions, si nous avons critiqué des idées qui nous semblaient erronées, si nous avons apporté à ce travail quelque insistance, on voudra bien l'attribuer au souci dont Mgr Pottier nous donne le précepte et que nous nous honorons de partager avec lui, celui d'éviter les catastrophes auxquelles on aboutit tôt ou tard quand on néglige la saine doctrine.

VALÈRE FALLON,
Professeur au Collège Philosophique
de la Compagnie de Jésus, à Louvain.



Le Saintluquisme

Réponse à M. Fernand Crooy

L'article que j'ai publié à propos des succès officiels de *St-Luc* a vivement alarmé M. l'abbé Crooy, qui écrit : « Il est à craindre que l'élite catholique, dont la formation esthétique laisse tant à désirer, ne trouve, dans notre chère Revue, la confirmation de ses erreurs et de ses préjugés ».

En ce cas, cher M. l'abbé, vos articles de la *Libre Belgique* feraient sûrement un providentiel contre-poids. Mais je crois ne pas me tromper en vous affirmant que notre élite n'est point aussi sottise, et que, si elle n'a pas encore « mordu » à l'*Art chrétien*, que vous représentez en Belgique, c'est que son âme catholique n'y trouve pas son compte, cet art voulant faire chrétien, mais ne réussissant pas à l'être. Notre élite apprécie infiniment plus l'*Art chrétien français*, parce qu'il est chrétien. Les chefs sont chrétiens jusque dans les moelles et ils n'ont qu'à être sincères. En général, ils le sont.

Vous ajoutez : « Des articles comme ceux que je signale sont de nature à disqualifier la Revue, aux yeux de tous les artistes et critiques de valeur ». Vous visez, en même temps que moi, un autre collaborateur de la *Revue* ; j'en suis fier ! Mais vous visez, vous n'atteignez pas, car on ne tire pas bien lorsque l'arc n'est pas bandé. Vous vous irritez

(1) *Une controverse...*, p. 25.

parce que je compare *Saintluquisme et Académisme*, mais l'un des chefs de la nouvelle école d'Art français, M. Maurice Brillant, va bien plus loin que moi : « *L'Art académique est mort*, dit-il, il est inconnu des étrangers qui suivent notre vie artistique, et les grands amateurs n'en tiennent aucun compte... et il n'est pas classique... il n'a pas même de caractère et de personnalité véritable ».

« *Notre religion*, dites-vous, *ne peut qu'en pâtir !* » Soyons sérieux, je vous prie, et n'enfouissons pas les succès des nôtres, surtout quand le monde officiel (et académique) les vante... Passons... Glissons...

Comme prémisses d'un argument qui doit conclure à faire le silence sur les succès de *St-Luc*, M. F. C. écrit que « c'est aux Ecoles *St-Luc* que nous devons la réhabilitation des styles de notre grand Moyen Age. Injustement méprisés à une époque où l'architecture était dans un marasme complet, les arts roman et ogival ont repris leur place dans les études académiques ». Il ajoute : « il est incontestable que le merveilleux bon sens de nos ancêtres, mis en honneur par les Ecoles *St-Luc*, est, pour les jeunes, un exemple permanent de sincérité et de probité professionnelles ». Et voici la conclusion même de tout l'article : « Souhaitons que la somme immense de travail et de dévouement consacrée actuellement aux Ecoles *St-Luc*, soit utilisée dans un sens plus rationnel des possibilités pratiques. Que l'on nous y prépare d'excellents artistes, des gens de métier habiles et consciencieux. Parmi ceux-ci, de temps à autre, une étoile se lèvera, mais elle ne pourra donner tout son éclat avant d'avoir pris contact avec les maîtres ».

C'est tout juste la quintessence de mon étude, et c'est le programme de *St-Luc*, tout juste. Sauf la marche de l'étoile, on ne peut mieux dire. Et je vous assure que de se trouver ainsi en pleine harmonie avec des critiques de valeur, cela vous rehausse à vos propres yeux !

M. Maurice Denis... mais que M. F. C. se convainque d'abord que, depuis beau temps, nous aimons Denis et Desvallières (car M. F. C. nous en veut de ne jamais brûler un grain d'encens devant ses idoles), et que franchement ils sont parfois émouvants ; mais nous ne les considérons pas comme tabous. M. Maurice Denis donc a tracé, de main magistrale (car il écrit aussi bien, mieux parfois qu'il ne peint) le programme idéal d'une école d'Art sacré. Le voici : « Développer la sensibilité, libérer l'imagination des élèves, tout en les formant aux beaux métiers, tout en cultivant leur raison et leur goût, consulter avec eux les arts du passé, leur en inculquer le respect et l'amour, tout en les mettant en garde contre les préjugés, les routines ; leur montrer la fixité des principes (c'est moi qui souligne), la continuité de la tradition, (bien, cher maître) et, cependant le vide des formules académiques et la vanité des pastiches ; les détourner de tous les paradoxes, ceux des ignorants et ceux des paresseux, tout en entretenant leur esprit d'invention et leur amour de la vie ; les initier aux divers systèmes d'art religieux, hiératisme, allégorie, symbolisme, sans perdre de vue que l'expression religieuse est dans l'observation virginale et naïve de la nature et dans l'expression personnelle de la vie intérieure ».

Eh bien ! il n'est pas un seul professeur d'Art sacré, à *St-Luc*, religieux ou non (M. F. C. n'ignore pas que nombreux sont les professeurs laïcs, anciens élèves ayant fait leurs preuves), qui ne souscrive sans réserves à ce programme, et ne l'applique de son mieux. Cela, c'est un fait, trop ignoré des catholiques eux-mêmes, toujours portés à sous-évaluer les œuvres des leurs et à vanter celles d'en face. Et nous sommes heureux de le souligner ici. Et voilà toute la raison et toute l'opportunité de mon article, opportunité que lui dénie M. F. C. Il est toujours opportun de dire la vérité à ces grands nigauds que vous rencontrez dans les salons, les expositions, ou en wagons, et qui, tout catholiques qu'ils sont, n'ont que du mépris pour tout ce qui est catholique. Je sais que M. F. C., qui est un apôtre, envisage les choses autrement. C'est son droit. Mais si, pour ramener sur les genoux de Notre Mère la Sainte Église un futuriste quelconque, je dois trahir ma pensée et celle des miens, je ne marche pas. Vive d'abord le bon sens chrétien !

Maurice Denis a ce bon sens-là ! « Je donnerai, ajoute-t-il, la préférence au XIII^e siècle français, époque d'incomparable équilibre (écoutez, je vous prie) entre le beau de la forme et de la mysticité et l'expression... et n'allons pas céder au malin plaisir de surprendre, d'être obscur ».

M. F. C. reproche à *St-Luc* de « prétendre nous imposer, non seulement l'esprit, mais les formes du Moyen Age, quitte à faire bénéficier ces styles de certains progrès modernes ».

Qui a jamais prétendu que *St-Luc* impose les formes du Moyen Age ? Au contraire. On y enseigne qu'elles doivent être en rapport étroit avec les matériaux, l'endroit où l'on vit, les sentiments de l'artiste. Mais certaines formes s'imposent d'elles-mêmes par leur logique, leur bon sens. Veut-on un exemple enfantin ? Le chapiteau sera toujours

essentiellement celui des Egyptiens, des Grecs, des romano-gothiques. Un chapiteau sera toujours large de tailloir et étroit au fût. Le raccord ne pourra jamais être qu'évasé ou bombé. Même remarque de logique pour la colonne. Elle devra toujours reposer sur une base de sustentation suffisante, et donc certaines formes (même de moulures) demeureront toujours. Et ainsi de suite, de la cave au grenier...

Il y a donc des principes généraux qui dominent les formes. Le professeur doit les enseigner. Il doit les montrer bien réalisés, bien compris. Or, au témoignage même de M. F. C., les artistes du Moyen Age ont admirablement compris et réalisé ces lois. Donc... Mais cela n'empêche pas les Frères de dresser les élèves à saisir et développer leur sensibilité propre, dans des travaux personnels ; c'est clair.

Un écrivain de grande valeur, Jacques Maritain, déclare « qu'il est aussi peu sensé de concevoir l'artiste comme « asservi » aux règles que de tenir l'ouvrier pour asservi à ses instruments. Il les possède, dit-il, et il n'est pas possédé ; il n'est pas tenu par elles, et c'est lui qui tient, par elles, la matière et le réel ; et parfois, aux instants supérieurs où l'opération du génie ressemble, dans l'Art, au miracle de Dieu dans la nature, il agira non pas contre les règles, mais en dehors et au-dessus d'elles, selon une règle plus haute et un ordre plus caché ».

Les coquins de Français ! Comme ils savent exprimer le bon sens !... M. F. C. reproche à *St-Luc* de « professer que les Arts médiévaux sont notre art national et qu'il est hérétique de vouloir s'en écarter ».

St-Luc donne ses préférences, en effet, à l'art romano-gothique, à cause de sa logique. Mais apportez-lui un autre art, tout aussi logique, *St-Luc* vous portera en triomphe. Tout ce qui est raison, bon sens a droit de cité à *St-Luc*. Et aucun Frère n'a rapporté de Rome un morceau d'infailibilité dans sa poche et ne déclare personne hérétique. Nous reviendrons tantôt sur la note nationale.

Dire que « *St-Luc* prétend former des artistes dans tous les domaines, et rivaliser en cela avec les académies officielles », c'est une erreur. Les Frères font simplement œuvre latérale. Produire des artisans d'élite, compétents dans leurs professions, tel est le premier grand but poursuivi, et atteint. Épanouir l'âme artistique qui est, chez tous les enfants (ou presque tous) en germe, tel est le second grand but. Occasionnellement aider une étoile à poindre, puis à éclater, c'est le troisième. Mais on ne séparera pas ce que Dieu a uni : l'art et le métier, l'artiste et sa profession, ils sont soudés. Rivaliser avec l'Académie officielle ! C'est impossible, les points de départ, d'arrivée, les programmes divergent.

Dire que « personne ne pense aujourd'hui comme autrefois », c'est une boutade, si cela s'applique, et c'est le cas, à l'Art catholique. Et ailleurs, en d'autres milieux, pense-t-on encore seulement ? On rêve de religion, oui, mais pense-t-on encore ?...

Mais, devant un tableau d'Angelico, ou du maître de Flémalle, toute âme catholique pense et sent, de cette pensée et de cette sensibilité catholiques qui défient l'espace et la durée. Et Maritain va nous dire cela : « Une œuvre n'est chrétienne que dans la mesure où (de quelque manière et avec quelque déficience que ce soit) une dérivation de la vie qui fait les saints et les contemplatifs, passe par l'âme de l'artiste... Ce sont là des vérités d'évidence, simple application du principe éternel : *operatio sequitur esse*, l'action est à la mesure de l'être ».

Je voudrais, à ce propos, vous dire un mot de nos peintures modernes en Belgique. Il y a de grandes espérances contenues en l'une ou l'autre, celles d'Anto Carte, pour ne citer que l'un de ceux que j'apprécie (ou plutôt j'aime) davantage. Car il a l'étoffe d'un artiste chrétien. Mais, sans parler du dessin, de l'équilibre des masses, de cette pondération si chère à Puvis de Chavannes, leur « idéal » à tous, je ne puis pas taire l'absence ou la quasi-absence de cette vie surélevée, dont parle Desvallières, et dont il dit carrément qu'elle fut celle « du grand XIII^e siècle » et dont je dis que c'est la grâce catholique.

Après avoir prouvé que la tradition et la discipline sont la condition de l'existence même de tout art, Jacques Maritain, qui les appelle les vraies nourrices de l'originalité, ajoute : « L'accélération fiévreuse que l'individualisme moderne, avec sa manie de révolution dans le médiocre, impose à la succession des formes d'art, des écoles avortées, des modes puériles, est le symptôme de la pire décadence intellectuelle et sociale ».

Je crois bien que de méditer de ces fortes paroles, cela explique assez bien le succès, tout de curiosité, que nos amis, les peintres belges, ont eu l'an dernier, à Paris même.

Notre vénéré contradicteur nous avoue « rester indifférent devant les meilleures productions des néo-gothiques belges ».

Rien ne serait donc plus difficile que de déposer ses préjugés à la porte ? Même pour les âmes les plus fines !... On le croirait.

Pour ma pauvre part, quand j'ai, devant moi, une œuvre personnelle dans l'interprétation des règles, en ce qu'elles ont de *muable*, je ne demeure jamais indifférent. Et, sans doute, il y a émotion et émotion ; et, dans les œuvres du passé, patinées par le temps, le soleil, les pluies, consacrées par tant de souvenirs tenaces (ceux que décrit Lavedan, dans sa dernière *Lettre à un filleul*), j'éprouve une émotion d'une qualité *spéciale* ; j'éprouve une émotion esthétique, d'une noblesse nouvelle, infiniment *humaine*, si j'ose dire, quand

*Je retrouve, dans mes automnales pensées,
Mon église, débris d'un vigoureux passé,
Qui semble faite pour soutenir un long siècle...*

mais j'éprouve aussi de l'émotion (une tout autre, sûrement, mais une *vraie* pourtant), quand je parviens à pénétrer le jeu des formes, l'esprit, l'âme d'une église neuve, bien conditionnée (sans plagiat repoussant). Ce sont des *momies*, dit le jeune peintre qui suggestionne M. F. C. Non, mon enfant, elles ne sont pas ratatinées et elles ont une âme.

Il y a, chez nous, quantité d'églises *neuves*, où je pénètre volontiers. Je sens, en toutes ces œuvres, d'inspiration *romano-gothique*, qu'une âme d'artiste a essayé de se libérer, de s'exprimer plus ou moins fortement ; je sens, en chacune de ces œuvres, dont aucune ne ressemble tout à fait à sa voisine, qu'on a *cherché, interprété*, un peu comme on le fit, jadis, à Tournai, en élevant successivement les *cheoncq clotiers*, si semblables et pourtant si différents ; et comme on le fit partout au *Moyen Age*, tout en demeurant dans la logique *romano-gothique*. A Haarlem, l'architecte a pris déjà un *envol* remarquable. A Genève (Église St-Paul, dont M. Denis a écrit que c'est un monument exemplaire, où tout est harmonieux, esthétique et neuf) l'artiste s'est élancé du *plein style roman*, pour édifier une œuvre pourtant personnelle, libre, mais logique, traditionnelle, héritière du passé.

A ce point de vue, j'avoue avoir été impressionné, tout dernièrement, à Louvain même. Louvain va devenir une belle ville. Adossé au chevet de St-Pierre, je regardais les nouvelles constructions réussies dans l'ensemble, et je me souvenais du mot de Willem van der Pluym : « L'idée gothique est une *idée universelle*, qui relie toutes les architectures de la terre ».

Vous préférez, M. l'abbé, Grimberghen et Averbode. Et je vous comprends ! Mais remarquez que Grimberghen (je ne connais pas Averbode) est tout simplement dans la *ligne romano-gothique*, comme une série d'autres églises de la *belle Renaissance* ; St-Loup, par exemple, à Namur ; comme toutes les *résurrections civiles* de l'art *romano-gothique*, qui ont eu, selon l'expression de Marcel Laurent, la *Renaissance* pour « complice ». Et c'est ce qui faisait dire à Auguste Rodin (Saint-luquiste sur le tard), qu'une nouvelle *Renaissance* sortirait encore de là, ou qu'elle ne viendrait pas. Vous avez admiré le palais des *Princes-Evêques*, l'une des plus belles œuvres de la Renaissance, en Europe. Or, le maître est, là encore, le *Roman*.

M. F. C. entend détruire cette *légende* que le gothique serait notre art national.

Entendons-nous ! Faut-il, pour qu'il soit national, que son berceau se soit trouvé chez nous ?

En ce cas, pensez à l'*Agneau mystique*, à nos tapisseries, à nos fonts baptismaux, à nos rétables, pensez à votre Regnier de Huy, à Hugo d'Oignies, et je n'ai rien vu de plus *original* que notre chaise de St-Éleuthère.

Et je veux bien que le *romano-gothique* n'est pas né chez nous, je n'en sais rien, ni vous non plus. Mais il est tout de même *nôtre*. Nous l'avons, en tout cas, *repensé, senti*, et il renaquit. Je ne puis oublier non plus que notre Belgique a été beaucoup plus étendue, et que, par exemple, les gloires d'Arras et de Valenciennes, à une belle époque, sont *nôtres*.

A ce propos, vous prétendez que « notre gothique est inférieur au gothique français ! » Nous n'avons, en effet, ni Reims, ni Amiens, ni bien d'autres cathédrales. Mais il ne s'agit pas de cela ! Avons-nous la *pierre française* ? Et, dites-moi, nos artistes n'ont-ils pas travaillé un peu partout, en France, et jusqu'à Milan ? Nous avons laissé notre griffe ailleurs encore qu'à la Chartreuse de Dijon... Mais, enfin, est-ce que la France a nos *Halles* et nos *Beffrois* ? A-t-elle mieux que l'*Hôtel de ville* de Louvain ? N'êtes-vous pas aussi fier de *St-Hubert* (entre vingt autres chefs-d'œuvre), ou de Huy, que les Français le sont de *Brou* ?...

Vous parlez, M. C., de « médiocrité générale » en Belgique, au point de vue artistique !... Vous êtes injuste. Il y a cinquante ans, passe encore ! Mais aujourd'hui... Songez à nos expositions internationales et aux *stands* d'Art.

Laissez-moi vous dire, à ce sujet, qu'il ne faut pas être de la médiocrité pour mener à bonne fin des restaurations (non de purs *pastiches*, car il y avait à *déduire* et à *induire*), telles que le *Château des Comtes*, la *Maison des Bateliers*, à Gand ; et en attendant votre Art nouveau, laissez-moi me *pénétrer* et me *remplir* les yeux de cette « *médiocrité dorée* » que sont l'*Hôtel des Postes*, de Gand, le *Nouveau Séminaire*, etc... et même le monument à ses morts, de Tournai, par de Beule. (1)

Médiocrité ! C'est un bien gros mot !...
Vous êtes trop large d'esprit pour maintenir ce mot-là, et ce n'est pas vous, n'est-ce pas, qui inscrirez, sur un phylactère, ce vers (médiocre, à coup sûr) :

Nul n'aura de valeur, sauf nous et nos amis !

Vous vous plaignez encore que « l'on ne fasse pas appel aux grands artistes décorateurs pour la confection des cartons de vitraux » — Mais où sont-ils, ces grands artistes-là ? A *St-Luc* on apprend à faire les cartons et le reste. Et ma foi, pas si mal ! Vous avez vu le grand *hall* de l'Université du Travail, à Charleroi ? Les verrières sont de M. Wybo. Et à N.-D. du Sablon, est-ce que Ladon et Ganton sont des *médiocrités* ?

Vous qui êtes si bon et si délicat d'ordinaire, vous avez eu une pointe méchante à l'adresse de *St-Luc*, à propos de l'opinion des anciens élèves. Je ne la relèverai pas. Mais je puis affirmer qu'il n'est pas une Maison d'éducation qui ait conquis autant de cours de jeunes gens et à jamais. J'ai connu des élèves des *Beaux-Arts* de Paris, très intelligents, et qui n'étaient jamais plus émus que lorsqu'ils parlaient de la Maison, où, enfants et ensuite adolescents, ils avaient compris, suivi, aimé leur vocation. Cette Maison, c'était celle de *St-Luc*, à Tournai. (2)

D'après vous, c'est à *Oscar Sinia* que *St-Luc* de Gand doit de se moderniser un peu. Je n'en sais rien. Peut-être exagérez-vous un peu. Sinia a exposé dans vos salons. C'est un enfant de *St-Luc*. *St-Luc* a donc déjà pris contact, par une « étoile » au moins, avec les *grands*.

Vous demandiez, n'est-ce pas, que, de temps à autre, une « étoile » partie de *St-Luc* prît tout son éclat au contact des Maîtres ? Vous voilà donc déjà exaucé !

Et pourtant je persiste à croire, au contraire, qu'une « étoile » se lèvera de *St-Luc*, ira au-devant des *Mages de l'Art nouveau*, afin d'éclairer, pour eux, la route du bon sens, et de cette autre petite route étroite qui conduit aux vertus d'*humilité* et de *charité*, que Maurice Denis recommande aux artistes de son temps.

Nos lecteurs ne m'en voudront pas d'avoir, en terminant, fait lever, une dernière fois, cette *étoile* de première grandeur, qui a nom Maurice Denis. Je voudrais, oh ! oui, que, douce et apaisante, elle présidât, mais plus efficacement que naguère, à l'admirable apostolat de M. l'abbé Crooy.

TH. BONDROIT.

Aïn Karim

Est-ce bien là ? Tout le long du chemin qui mène de Jérusalem à St-Jean cette question revient se poser à moi et je ne puis la résoudre. Personne ne l'a jamais résolue. Ce village d'Aïn Karim, que nous appelons St-Jean, et où je, vais aujourd'hui, vénérer les souvenirs de la Mère et du Précurseur de Jésus-Christ, est-il bien celui où se passa la préface de la venue du Verbe en ce monde ?

Je ne le sais pas, je ne le saurai jamais et, très probablement, jamais personne ne le saura. *Cela s'est passé in civitate Juda*, dit l'Écriture, dans une cité de Juda. A moins que ce ne soit à Hébron, ville de montagne, ou bien encore, comme d'aucuns le veulent, « dans la cité de Jutta », c'est-à-dire, encore au delà d'Hébron, bien plus au sud de Jérusalem.

N'est-ce pas étrange comme la Providence nous laisse dans l'incertitude sur la plupart des localisations précises des

(1) Je cite ici quelques exemplés à la volée ; à Bruges, à Bruxelles, partout en Belgique, il y a des exemplés tout aussi probants.

(2) Quelle *belle âme* que celle de cette *maman* dont parle l'Évangile et qui disait à Jésus ; *Beata ubera quae suxisti*... Mot profond ! le *Beata* !

faits du Nouveau Testament, qui concernent la vie de Notre Seigneur ? On dirait que le Messie veut émerger des choses secondaires, et ne nous laisser voir et admirer que Sa Personne, sans nous permettre de nous arrêter trop aux circonstances matérielles qui l'ont entourée.

Naturellement, cela ne fait pas l'affaire des montreurs de Sanctuaires, et l'on vous en fait souvent voir plusieurs tout aussi peu sûrs l'un que l'autre, où le même fait *doit* s'être passé. Le pis est qu'on vous affirme presque toujours fort catégoriquement l'authenticité de tous ces saints lieux hypothétiques, et qu'on y met une obstination de mauvais goût.

A Ain Karim, cela dépasse les bornes permises, et, au lieu d'un sanctuaire, on en a fait deux ou trois, dont un doit être la maison de la Visitation, l'autre celle de la naissance de St Jean-Baptiste, et dans le premier des deux on vous exhibe un rocher qui s'est fendu lors du massacre des Innocents pour abriter St Jean et Ste Elisabeth ! Une lieue plus loin, on a placé le désert où vécut le Précurseur. Tout cela du côté latin et peut-être les Grecs en ont-ils autant ! Les « traditions » sur lesquelles se basent toutes ces affirmations tranchantes sont d'une antiquité variable, allant du VII^e au XV^e siècle ! Aucune certitude n'a jamais été acquise sur la réalité de leurs fondements, et ce ne sont pas les plaques de marbre aux inscriptions impératives « C'est ici que... » telle chose s'est passée (les « Hic » comme on dit là-bas) qui pourront jamais établir la vérité.

Alors... Alors, qu'allons-nous faire à Ain Karim ?

Nous allons *fort raisonnablement* vénérer un fait évangélique dans un endroit où il se peut fort bien qu'il se soit passé, où de nombreuses générations de Chrétiens ont prié depuis des siècles comme l'attestent les anciens monuments de leur piété, et où l'usage catholique a localisé un des plus beaux récits de l'Évangile de St Luc. En faut-il davantage pour attiser la Foi et faire oublier les abus, tout en les méprisant ? Est-ce là ? encore une fois, je n'en saurai jamais rien, mais *cela fut* et de cela je suis sûr.

* * *

Le chemin, lorsqu'il quitte la route de Jaffa et les sales mais si pittoresques boutiques juives qui la bordent au sortir de la ville, tourne à gauche et tout de suite s'encadre dans un paysage désolé et d'une rare pauvreté. Ce sont des blocs de rocher épais et l'on dirait que la terre en est la génératrice, tant ils sont dispersés sur le sol et n'ont pas l'air de tenir ensemble : c'est comme un titanesque semis de grosses pierres au milieu duquel la route, blanche et poudreuse, monte longuement pour laisser apercevoir Jérusalem et les collines qui la bordent à l'Est, puis encelles qui la séparent de Bethléem, tandis qu'à la droite du chemin vers l'Ouest, apparaissent les hauteurs qui longent la route de Jaffa, le Nebi-Samuel — c'est le Montjoie des Croisés —. Et quand on arrive tout à fait sur la hauteur, une petite échancrure des montagnes laisse apercevoir durant un moment la Méditerranée. Plus bas et plus près, à notre droite aussi, dans le creux d'un vallon sec, l'ancien chemin de Jérusalem à Ain Karim.

Imaginons-nous Zacharie revenant de la Ville Sainte après sa vision et désormais incapable d'exprimer ses doutes : il est muet. L'ange Gabriel — celui qui est préposé, dirait-on, à la préparation de l'Incarnation du Verbe — lui a apparu, il lui a annoncé qu'il aurait un fils, que ce fils serait grand devant Dieu. Et lui, Zacharie, il a demandé un signe. « A quoi reconnaîtrais-tu que c'est vrai ? — La réponse fut prompte : Tu n'as pas cru ? tu veux un signe ? tu mérites un châtement ! Le signe et le châtement ne feront qu'un : tu seras muet jusqu'au jour où mes paroles s'accompliront ». Et Zacharie, qu'on attendait,

et qui s'était attardé dans le Sanctuaire, dut expliquer par gestes qu'il avait eu une vision : cause de son retard.

Son tour de fonctionner au Temple est fini, maintenant il retourne dans son village et il va, pensif, et tâchant de comprendre, tout le long de ce chemin qui serpente là au-devant de nous, dans le creux d'un ravin, tandis que nous suivons la nouvelle grande route carrossable qui longe la vallée à mi-côte.

C'est un veillard déjà, la vigueur de l'âge a disparu, mais il va vite cependant, et les belles terres bien cultivées qui ont succédé, depuis que l'on descend, aux aridités des blocs de pierre, n'arrêtent pas cette fois sa vue ni sa pensée; les beaux rochers aux couches régulières si propices aux terrasses et où les touffes blanches des asphodèles vont bientôt mettre leur note joyeuse ne captivent pas ses yeux. Un fils ?... le Précurseur du Messie... qui convertira beaucoup d'enfants d'Israël à leur Dieu..., qui lui sera à lui un sujet de joie et d'allégresse..., mais qu'il doit attendre dans cette mutité, signe et pénitence, qu'il rapporte à Elisabeth avec une joie mêlée de terreur. Oui, de sainte terreur, car enfin, on ne le sait pas marqué de Dieu sans un frémissement de respectueuse crainte... Il va, il arrive au village, on le salue, on lui souhaite la paix, et il ne répond que d'un geste... Qu'a-t-il donc le vieux Zacharie ?

Et voici qu'il engendre à sa femme, trop âgée pour que cette conception soit naturelle, un fils, celui même que l'Ange a annoncé et décrit dans sa superbe prophétie... L'Incarnation commence d'avoir son prélude.

* * *

Nous arrivons en vue d'Ain Karim : c'est un beau village, le plus riant sans aucun doute des environs de Jérusalem. Les habitants, musulmans en grande majorité, sont travailleurs, chose rare, et ils cultivent avec soin leurs jardins légumes et leurs terrains fertiles. Dévalant sous le village, une vraie forêt d'oliviers descend en bon ordre jusqu'au fond de la vallée. Sur les pentes montant au Sud-Est, une sorte de village russe se voile à moitié de cyprès : c'est une colonie de recluses, installées là dans un site fort pittoresque. Et de l'autre côté, sur un mamelon, une fort belle propriété, bien cultivée, bien plantée de beaux arbres, entoure un couvent d'importance. C'est celui des Dames de Sion. Nous irons tout à l'heure saluer dans leur enclos la tombe d'un homme favorisé, lui aussi, d'un signe miraculeux. Là repose le P. Marie Alphonse Ratisbonne, le converti de la Ste Vierge, le juif frivole devenu d'un coup fervent chrétien, puis prêtre au cœur de feu.

Mais surtout nous apercevons à la fois sous la montagne des Russes et sur le coteau à notre droite deux clochers bien latins, surmontant les deux sanctuaires de la Visitation et de la Naissance de St Jean-Baptiste. La route fait un grand coude et nous amène au terme de son parcours, non loin d'une source et d'un lavoir, surmontés d'un joli minaret et entourés à toute heure des silhouettes charmantes des femmes et des filles du village portant sur leurs têtes de grandes urnes aux formes antiques. C'est la « fontaine de la Vierge ».

Un père franciscain passe, parasol ouvert, car les bons fils de St François vont partout, sous les brûlures du soleil, dans leur bure écrasante, nu-tête et nu-pieds. Il nous emmène avec lui voir le Sanctuaire de la Visitation. Tout à côté, l'église de la colonie russe des recluses, espèce de béguinage aux jolies maisons claires, sur la blancheur desquelles se profilent les sveltes silhouettes des cyprès, caractéristiques de toutes les installations russes en Palestine (1).

D. G. FOURNIER, O. S. B.
Moine de Maredsous.

(1) La fin dans notre prochain numéro.

Les projets d'union douanière Franco-Belge en 1841-1842 (1)

Le Roi, malgré cet échec, ne se découragea pas. Des négociations officieuses, menées par M. Van Praet, continuèrent à Paris, et l'année suivante, il décida ses ministres — MM. Lebeau-Rogier et consorts avaient été renversés — à tenter de nouvelles démarches. Cette fois, le gouvernement était disposé à aller aussi loin que possible dans la voie des concessions. On offrait à la France d'adopter le tarif français sur toutes les frontières belges, en conservant cependant une ligne de douanes entre la France et la Belgique. Cette ligne était nécessaire, disait-on, « comme signe extérieur de l'indépendance réelle d'un territoire autrefois réuni à l'autre » (2). Cette simple mesure de prudence parut inopportune au gouvernement français. On répondit à M. Le Hon, que pour vaincre l'opposition qui se manifesterait certainement au parlement français, il fallait donner au traité avec la Belgique le caractère d'un grand acte, et ne pas procéder par de petits moyens ; que la condition du succès en France était l'union des deux marchés, parce que cette union seule donnerait au gouvernement français plus d'influence en Europe.

Au reste, ce n'étaient là que de simples conversations et le gouvernement belge voulait savoir exactement ce qu'il pouvait attendre de la bonne volonté des ministres français. Il décida donc, au mois d'août 1841, d'envoyer à Paris des Commissaires qui rencontreraient les principaux représentants du gouvernement français. La mission belge, composée de MM. de Meulenaere, Deschamps et Liedts, devait proposer l'adoption d'un traité différentiel très libéral qui garantirait le maintien d'une ligne séparative entre les deux pays, et empêcherait toute action intérieure du gouvernement français en Belgique.

Dès les premières conférences, les commissaires s'aperçurent que ce système n'avait aucune chance de succès (3) ; ils crurent qu'ils seraient plus heureux en offrant à la France une union douanière complète « à des conditions qui fussent compatibles avec l'indépendance et la neutralité de la Belgique ».

C'était là une initiative hardie et même dangereuse, car les commissaires agissaient sans instructions et sous leur responsabilité. Plus tard ils prétendirent — et leur version fut admise par le gouvernement belge — qu'ils n'avaient outrepassé leurs pouvoirs qu'à la suite d'une conversation avec le roi Léopold, en ce moment en séjour à Saint-Cloud. Le roi les aurait avertis que « la France repoussait toute idée d'association douanière, mais en évitant soigneusement de le manifester ». Dès lors n'était-il pas politique d'obliger la France à s'expliquer ?

« Nous y trouvions cet avantage, devait dire un jour un des commissaires, M. Deschamps, de constater définitivement quelle était la pensée du gouvernement sur cette question, de détruire les illusions qui égarèrent quelques-unes de nos grandes industries, de détacher leurs espérances trop exclusivement tournées vers la France et de les pousser à la recherche d'autres débouchés » (4).

C'est là une excuse imaginée après coup. En réalité, les envoyés belges avaient agi sous la pression du Roi et avec l'espoir de réussir ; on en trouve la preuve dans leurs propres dépêches. Le 5 septembre, les commissaires avaient en effet écrit au ministre des Affaires Étrangères : « S'il nous est permis de vous faire une observation, nous appellerions votre attention la plus sérieuse et celle de MM. vos collègues sur la question de la réunion douanière complète. Nous croyons savoir d'assez bonne source, sans oser néanmoins rien garantir à ce sujet, que cette proposition serait favorablement accueillie par la majorité de la commission française, et que cette majorité ne nous imposerait aucune condition offensante, ni de nature à compromettre dans l'opinion publique, le sentiment de notre indépendance et de notre nationalité ».

Les commissaires furent vite détrompés. La discussion qui s'ouvrit

(1) Voir la *Revue catholique des idées et des faits* du 8 décembre.

(2) Dépêche de Le Hon, 25 mai 1841.

(3) « A mesure que nous avançons dans la négociation, écrivaient-ils à Bruxelles, nous apercevons davantage combien peu on doit attacher d'importance à des opinions individuelles et à des conversations de salon. »

(4) DESCHAMPS, *Une page d'histoire*. « Revue générale », 1869, I, page 558.

sur leur proposition fut des plus vives et cette fois le gouvernement français ne cacha rien de ses intentions : ce qu'il voulait, c'était l'absorption politique de la Belgique.

« Dans une union douanière, déclara le chef du gouvernement français, M. Guizot, tous les avantages matériels sont pour la Belgique ; tous les sacrifices sont du côté de la France. Ces sacrifices sont grands, immenses ; l'union douanière n'offre à la France qu'une seule compensation : c'est l'accroissement de son influence politique. Pour que la France sacrifie son industrie à l'industrie d'un peuple voisin, l'accroissement politique ne saurait être mystérieux, voilé, énigmatique ; cet accroissement d'influence doit devenir palpable, évident et éclatant pour tout le monde, il doit frapper tous les regards. La France ne peut pas d'ailleurs confier à une autre nation les intérêts de son trésor et le soin de veiller au sort de ses industries, ce serait une abdication de sa souveraineté. Dès lors, l'union douanière n'est possible qu'autant qu'au gouvernement français appartienne le pouvoir exécutif tout entier en matière de douanes. Et M. Guizot ajoutait : « *Le pouvoir exécutif, c'est le droit de prescrire, de commander, de défendre, le droit de nommer, de révoquer, etc.* »

Autant valait demander à la Belgique de renoncer à son indépendance ! Les commissaires n'insistèrent point et bientôt ils revinrent à Bruxelles, sans union douanière... et sans traité différentiel.

Une dernière tentative fut faite, l'année suivante, en 1842, mais le gouvernement belge sembla s'en désintéresser. Les négociations furent menées exclusivement par M. Van Praet, le ministre de la Maison du Roi, et elles eurent pour théâtre le palais des Tuileries ; cette fois, elles furent menées si loin que l'on crut être à la veille d'aboutir et que les chancelleries étrangères s'alarmèrent (1).

* * *

Par ce qui précède, on peut constater que le roi Léopold joua un rôle très actif dans les négociations commerciales entre les deux pays, et qu'il parut attacher une grande importance à la conclusion de l'union douanière. Guizot, dans ses *Mémoires*, est tenté de croire que ce ne fut qu'une apparence et que Léopold n'a jamais sérieusement poursuivi ce projet ni compté sur son succès (2). Seule, l'étude des archives privées du roi des Belges (brûlées, dit-on, dans l'incendie du palais de Laeken), pourrait élucider cette question d'une façon définitive. Il reste acquis que, dans de nombreuses circonstances, le Roi a agi comme un partisan convaincu de l'union douanière. Van Praet, son confident et son conseiller, a été l'agent le plus actif des négociations. « Le roi, disait Van Praet au ministre de France à Bruxelles, était décidé à vaincre la résistance de ses ministres, parce qu'il était convaincu tous les jours d'avantage qu'une union commerciale formée par une abolition des douanes, entre les deux Etats, serait le moyen le plus sûr et le plus efficace d'effacer les traces de regrets assez populaires en France, de la perte de la Belgique et par conséquent, dans un cas de guerre, de faire assurer et respecter par la France elle-même, l'indépendance de la Belgique » (3).

L'année suivante, le Roi lui-même finissait une longue conversation avec un diplomate français, de passage en Belgique, en disant : « Il y avait quelque chose de meilleur que tout cela, l'union douanière ; je l'ai offerte » (4).

Le Roi fut certainement influencé dans cette question, par son beau-père, Louis-Philippe, le seul qui fut tout à fait partisan de l'Union douanière. Quant aux dangers politiques qui effrayaient ses ministres, Léopold I^{er} ne les méconnaissait pas, mais il les croyait peu redoutables, aussi longtemps que son beau-père régnerait en France. Ce qu'il craignait davantage, c'étaient le mécontentement provoqué en Belgique, par la misère croissante et les mouvements populaires qui pourraient en résulter. La France ne cessait de renforcer ses tarifs douaniers ; l'un après l'autre, nos produits se voyaient fermer son marché. Qu'advierait-il le jour où la Belgique se trouverait réduite

(1) Les archives officielles sont muettes sur ces négociations. Les quelques pièces, conservées à Paris, ont été trouvées aux Tuileries après la révolution de 1848 et versées alors aux archives du ministère des Affaires Étrangères.

(2) GUIZOT, *Mémoires*, t. VI, ch. XXXVII. D'après Metternich, Léopold aurait proposé la signature d'un traité qu'il savait inexécutable, « pour plaire au roi son beau-père, à la nation française, au parti français en Belgique et au sentiment national qui cherche un débouché pour l'excédent des produits belges ».

(3) Marquis de Rumigny à Thiers, 3 septembre 1840.

(4) Bois le Comte à Guizot, 22 octobre 1841.

SALLE DE L'UNION COLONIALE, RUE DE STASSART, 34, BRUXELLES

LES GRANDES CONFÉRENCES CATHOLIQUES

sous le Haut Patronage de S. E. LE CARDINAL MERCIER

LA DEUXIÈME CONFÉRENCE AURA LIEU LE MERCREDI 20 DÉCEMBRE
par Son Eminence le Cardinal LUÇON, archevêque de Reims

SUJET : L'AGONIE DE REIMS

Les Conférences suivantes seront données par :

M. ROBERT VALLERY-RADOT (5 janvier).
S. A. R. le Prince SIXTE DE BOURBON PARME (12 janv.)
M. LOUIS BARTHOU, de l'Académie Française, Président
de la Commission des Réparations.

Mgr LUTOSLAWSKI, député à la Diète Polonaise.
Le Maréchal FRANCHET D'ESPEREY.
M. VENIZELOS, ancien Président du Conseil hellénique.
M. P. DE NOLHAC, de l'Académie Française.
M. PAUL BOURGET, de l'Académie Française.

SECRÉTARIAT : 38, BOULEVARD BOTANIQUE

Le prix de l'abonnement aux dix conférences est fixé à 60 frs. Pour la location s'adresser à la
Maison LAUWERYNS, Treurenberg, 36, Bruxelles.

« ODEOLA »



EST UN ENSEMBLE
MERVEILLEUX QUI
RÉUNIT LES QUALITÉS
LES PLUS PRÉCIEUSES
AUX QUELLES ONT AI
PU ATTEINDRE EN
FAIT D'APPAREILS
PNEUMATIQUES.
IL EST INCOMPARA-
BLE PAR SA CON-
STRUCTION ET PAR
SON RENDEMENT AR-
TISTIQUE.

TÉL. : B. 8586

Magasins de Vente : 6, rue Thérésienne, 6, Bruxelles

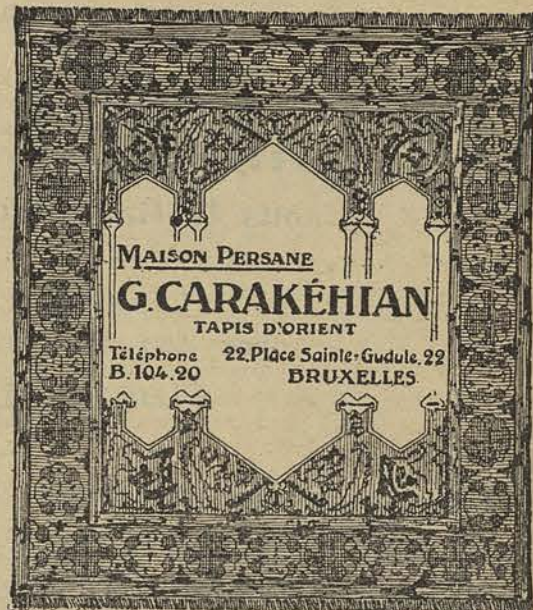


La première nécessité pour obtenir et entretenir la Santé de la Peau, c'est un Savon qui réunit tous les éléments parfaits.

Exiger la Marque ——— **J.C. Boldoot**

217-219-221 Avenue de la Reine
BRUXELLES

Ah! c'est le savon „ Glyciola „ qui me donne la beauté superbe de la Jeunesse



LES CONCERTS SPIRITUELS

C'est un fait catholique des plus symptomatiques, que la faveur dont jouissent, chez nous, les « Concerts spirituels ». Leur institution ne remonte qu'à trois ans.

Faire goûter la musique religieuse et les œuvres d'inspiration mystique à un public sollicité de toutes parts par les divertissements mondains, pourrait sembler, à priori, un but irréalisable. Il n'en est pas ainsi, puisque, trois fois par an, les amateurs d'art se présentent dans la salle du Conservatoire royal de Bruxelles pour y assister aux Concerts spirituels.

Cette année le premier concert, des 16 et 17 décembre, sera consacré à César Frank, notre plus grand génie musical qui fut aussi un grand chrétien. Son Éminence le Cardinal Mercier rehaussera le centenaire de Frank par

une messe pontificale qui sera célébrée le 24 décembre prochain en l'église du Sablon. La maîtrise de Saint-Rombaut y exécutera la Messe de Tinelli.

Au deuxième concert spirituel, les 10 et 11 février 1923, on exécutera notamment le Psaume XLVI, de Florent Schmitt. Ce sera la première exécution en Belgique de cette œuvre importante du compositeur français. Le dernier concert, des 28 et 29 avril 1923, sera consacré à l'Oratorio de Noël de J. S. Bach.

L'éminent directeur des Concerts spirituels, M. Joseph Jongen, s'est assuré la collaboration de solistes de tout premier plan.

Le dévoué Secrétaire de l'œuvre, M. Charles Salmon, domicilié à Ixelles, 26, rue du Bourgmestre, se met à la disposition de tous pour le service des renseignements et des abonnements.

A LA VIERGE NOIRE Bruxelles

Coin des rues Ste-Catherine et de la Vierge Noire

CHOIX INCOMPARABLE
DE
Vêtements pour Hommes et Enfants
COUPE IRREPROCHABLE
PRIX MODÉRÉS

Rayon spécial de Vêtements sur mesure
VÊTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS,
ADMINISTRATIONS
LIVRÉES

Succursales à ANVERS, TOURNAI et CHARLEROI

CH^S SACRÉ & C^{IE}

Agents de change agréés

MAISON FONDÉE EN 1875

52, Marché-aux-Poulets, BRUXELLES-CENTRE

TÉLÉPH. 233-73

Succursale : 27, rue Ernest Solvay, IXELLES

TÉLÉPH. 285.54

COMPTE CHÈQUES-POSTAUX 4121

Ordres de Bourse — Renseignements financiers —
Encaissement de coupons — Change
Régularisation de titres

Abonnez-vous à notre publication
LA REVUE DE LA SEMAINE
Abonnement : 10 francs l'an

Études objectives de toutes valeurs cotées ou non —
Comptes-rendus des assemblées — Physionomie
boursière de la semaine. — Relevé des cours de bourse
mis en regard des cours pratiqués huit jours
auparavant, etc.

ENVOI GRATUIT A L'ESSAI SUR DEMANDE

à perdre définitivement son meilleur client ? A la plupart des Belges, l'union avec la France paraissait le seul moyen de salut. Alors, pas plus que maintenant, une partie du grand public et même des industriels et des commerçants ne se rendaient compte des difficultés pratiques et des graves conséquences politiques d'une union avec la France. En 1841, la conclusion d'une union était si populaire, que tous les conseils provinciaux votèrent des adresses au Roi pour la réclamer.

Il est vrai que le gouvernement songeait, si on échouait avec la France, à engager des pourparlers avec le *Zollverein*, mais les industriels du pays wallon ne voulaient pas d'une entente avec l'Allemagne. En Hainaut, on entendait dire que si le ministère n'obtenait pas un traité avec la France, « on saurait bien se faire *prendre*, non par le gouvernement français, mais par le peuple français » (1). « Si on n'a pas l'union, disait-on, on aura la réunion ».

Un autre péril menaçait l'ordre intérieur : c'était l'Orangisme, parti expirant sans doute, mais qui cherchait ses seules chances de succès dans le mécontentement provoqué par la stagnation des affaires.

C'est ce qui explique pourquoi Léopold I^{er} se montra inquiet de l'échec de l'union douanière. « Dans ce pays-ci, écrivait-il à Louis-Philippe, les hommes un peu importants de tous les partis, ont été opposés à une association commerciale avec la France. C'est avec une grande répugnance qu'on s'est finalement décidé à la vouloir, vu les souffrances auxquelles l'industrie belge devait être exposée par l'espèce de blocus qui pèse sur nous maintenant. Ayant, dans leur idée, fait un grand sacrifice, presque aussi grand que l'abandon de leur existence politique, ils croyaient qu'une proposition d'association avec la France ne pouvait pas être repoussée par elle. Vous pouvez donc facilement vous faire une idée des embarras politiques qui résulteraient d'un non-succès du traité. Le travail de nos ennemis intérieurs est aussi dans ce sens : demander l'association avec la France, et, si elle repousse la Belgique, se baser sur la position impossible du pays pour changer son gouvernement et se réunir à la Hollande ».

* * *

Le gouvernement français a-t-il, de son côté, désiré, oui ou non, l'Union douanière ?

Guizot, dans ses *Mémoires*, et, après lui, Thureau-Dangin, dans son *Histoire de la Monarchie de Juillet*, affirment que ce fut la Belgique qui prit l'initiative de la proposition, que, seule, elle en fut partisan, « l'imposant en quelque sorte à la France comme une nécessité de sa propre existence » (2).

(1) Dépêche de Rumigny, du 27 septembre 1841. — de Rumigny, dans une de ses dépêches, rapporte une conversation qui se serait tenue entre les membres de la Commission chargée de présenter au roi l'adresse de la Chambre des Représentants. Cette conversation est caractéristique des sentiments qui, en 1841, se manifestaient dans une partie du pays. La commission était composée de M. Liedts, gouverneur du Hainaut, de Baillet, représentant de Philippeville, Raikem, député de Liège et A. Rodenbach, député de Roulers. « M. Liedts dit à ses collègues : « J'ai cru devoir entretenir le Roi des sentiments tout français qui animent les populations de la province de Hainaut, et qui, depuis quelque temps, se manifestent de manière à appeler la sérieuse attention du gouvernement. Le roi m'a fortement engagé à ne rien négliger pour combattre cette tendance, dans la province dont l'administration m'est confiée, mais vraiment je ne sais qu'y faire et je me trouve dans un grand embarras ». — Puis, interpellant M. de Baillet, il lui dit : « Et chez vous, est-on dans des sentiments plus nationaux ? » — « Bien loin de là, répondit M. de Baillet, les habitants de Philippeville ne peuvent oublier qu'ils ont appartenu à la France, jusqu'en 1815, et n'aspirent qu'à le redevenir ». — « Tout cela est fort triste et fort inquiétant », répondit M. Liedts. — Alors M. Rodenbach prit la parole et dit : « Le croiriez-vous, il n'y a pas jusqu'à mes Flamands qui ne rêvent à présent la réunion à la France ? Ils ne cachent pas leur sympathie pour ce pays ; tous leurs intérêts les portent vers lui ; ils font hautement des vœux pour que les circonstances les donnent à la France ». — Le quatrième député dit alors : « La province de Liège devient allemande ! » — « Eh ! bien, s'écria M. Liedts, d'après tout cela, je vois qu'il n'y a plus de Belges en Belgique. » — « C'est aussi mon opinion, dit M. Rodenbach, nous serons Français par la force des choses ; il faut nous y attendre, mais du moins, moi, je ne le verrai pas » (M. Rodenbach était aveugle.) — Dépêche de Rumigny du 19 novembre 1841.

(2) « Il n'entre pas dans ma pensée, disait le comte de Briey à M. Van Praet, de contester l'avantage que peut offrir à la Belgique,

Cette affirmation est tout à fait inexacte : En 1839, sous le ministère du Maréchal Soult, en 1840, sous celui de Thiers, les offres vinrent de la France. Le 30 janvier 1840, le maréchal Soult écrivait au ministre de France à Bruxelles : « Notre proposition, qui tend à confondre les intérêts commerciaux de la France et de la Belgique, par l'adoption d'un tarif commun, est plus favorable aux Belges, en même temps qu'elle exciterait moins de réclamations de la part des nations voisines... Attachez-vous donc à démontrer incessamment au gouvernement belge, combien il importe d'entrer, et sous peu de temps, dans la voie que nous lui ouvrons, avec une affection si franche et si désintéressée, et déterminez-le à donner à son ministre à Paris, des pouvoirs assez larges pour conclure cet arrangement qui doit donner une force nouvelle aux relations entre les deux peuples et contribuer à leur prospérité, en même temps qu'il rendra plus intimes encore les liens qui les unissent » (1).

Nous pourrions multiplier les citations qui prouvent qu'à diverses reprises, la France engagea la Belgique à s'entendre avec elle pour l'établissement d'une association commerciale. La Belgique offrait de signer un traité de commerce, d'établir un tarif différentiel, d'abaisser autant que possible la barrière des douanes, mais tout en respectant l'autonomie des deux marchés, et chaque fois on lui répondait qu'on n'était partisan que « d'une grande mesure », l'union complète sans douanes d'aucune espèce. Une seule fois, le gouvernement belge, ou plutôt des commissaires belges, prirent l'initiative de la proposition : nous avons vu dans quelles circonstances. En 1842, Thureau-Dangin reconnaît lui-même qu'un projet de traité fut proposé par la France, et discuté sous trois formes de rédaction successives (2).

Quant à M. Guizot, il caressa l'espoir de réaliser un plan plus vaste encore qu'une simple union avec la Belgique : « J'attacherais le plus grand prix, déclara-t-il, un jour, à M. Le Hon, à former une sorte d'association commerciale entre la France, la Belgique, la Hollande et la Suisse, de telle sorte que ces quatre États puissent négocier avec l'Allemagne, au nom de leurs intérêts collectifs. Un traité entre la Belgique et la France doit être le premier anneau de cette chaîne. La réussite de cette combinaison grande et féconde serait à elle seule pour ce ministère un beau titre de gloire. Je serais heureux qu'il me fût donné de l'obtenir » (3).

Personnellement, Guizot n'était pas convaincu des avantages de l'union belge. Il s'y était rallié sous l'influence des pressantes instances de Louis-Philippe, dans l'espoir aussi de donner au gouvernement qu'il dirigeait, le prestige de la réalisation d'une grande mesure. L'amour-propre national eût trouvé, dans cette sorte « d'annexion morale », comme l'appelle Thureau-Dangin, une éclatante compensation de ses récentes déconvenues en Orient, et, du coup, M. Guizot eût fermé la bouche à ceux qui déclamaient contre les abaissements et la stérilité de sa politique extérieure.

Mais pour que l'union douanière renforçât la situation ministérielle de M. Guizot, il fallait que ce projet rencontrât un accueil favorable dans la majorité parlementaire qui soutenait sa politique et, bien au contraire, les grands industriels qui composaient pour une bonne part cette majorité, filateurs, maîtres de forges, propriétaires de mines, protestaient bruyamment contre une mesure qui laisserait le champ libre à la concurrence belge. Peut-être, M. Guizot eût-il rallié une majorité à son projet, s'il avait pu présenter l'union comme une annexion déguisée, « comme une revanche des honteux traités de 1815 ».

Mais les Belges n'entendaient pas se prêter à la mainmise de la France sur leur pays (4). Quand M. Guizot réclama le droit d'installer

sous le rapport des intérêts matériels, une union commerciale plus intime avec la France, mais on semble disposé à croire dans ce pays que c'est là pour la Belgique une nécessité absolue. L'intérêt privé s'est efforcé d'accréditer cette opinion en Belgique même. Il importe que vous vous attachiez à prouver ce que cette opinion peut avoir d'inexact, il importe de détruire cette opinion que l'union pour la Belgique est une *condition d'existence*. Dépêche du 8 octobre 1842.

(1) Soult à Sérurier, 30 janvier 1840.

(2) THUREAU-DANGIN, *Op. cit.*, t. V, p. 126.

(3) Le Hon à de Meulenaere, 31 mai 1841.

(4) Lorsqu'en 1842, M. Van Praet se rendit à Paris, pour négocier au nom du roi un nouveau projet d'union douanière, le ministre des Affaires Étrangères, le comte de Briey, lui remit les instructions suivantes : « Il est un point capital qui doit de prime abord dominer toute la négociation ; c'est que, dans les arrangements commerciaux à convenir, il faut que l'indépendance de la Belgique soit maintenue parfaitement intacte. C'est là un principe qui ne peut soulever aucune

ravissement et sa fierté d'avoir assisté à ce merveilleux entretien et d'avoir pu collaborer avec le Saint-Siège et la Bibliothèque vaticane à une œuvre scientifique de première importance.

LOUIS PICARD.



Les abonnements commencent à courir, à partir du numéro qui suit la réception de la demande d'abonnement. Les nouveaux abonnés peuvent, s'ils le désirent, recevoir les numéros antérieurs à la date de leur abonnement.



Les Sciences et les Arts au Vatican

LE CENTENAIRE DE CANOVA

Simple et grande cérémonie que celle qui s'est déroulée au Musée des Antiques du Vatican, le 2 décembre dernier, en l'honneur du sculpteur Canova.

Elle était présidée par Sa Sainteté en personne. Y assistaient plusieurs Cardinaux, le corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège et les représentants des principales sociétés artistiques et archéologiques de la Ville éternelle.

Un discours tout classique d'allure et de style, composé par le professeur Cesare Aureli, évoqua la carrière du célèbre artiste.

Canova est de très humble origine. Encore enfant, il révéla un jour ses dispositions exceptionnelles pour l'art plastique. Les générosités d'un Mécène de son pays natal lui permirent de séjourner à Rome et d'y étudier les admirables chefs-d'œuvre de sculpture qui ornent la Ville éternelle.

A peine âgé de vingt ans, il se faisait un nom par ses premières créations. Il n'avait pas trente ans lorsqu'il conçut et exécuta le mausolée de Clément XIII, en l'église Saint-Pierre, monument bien connu de tous les touristes et de tous les pèlerins *ad limina*. Pie VII ne se lassait pas d'admirer la puissance d'expression religieuse que rayonnent les marbres de ce tombeau.

C'était aux temps de gloire de Napoléon. L'empereur voulut attirer à sa cour et accaparer le génial sculpteur. Sous prétexte de lui faire sculpter le buste de l'impératrice Marie-Louise, il le manda à Paris. Puis il s'emploie à le circonvenir. Il le nomme directeur général des Monuments et des Arts. Il veut lui faire comprendre que le centre mondial de la culture sera désormais Paris. Mais le fier italien et le fidèle sujet du Pape qu'était Canova ose répondre à l'empereur que Rome, malgré sa déchéance actuelle, reste à ses yeux la capitale immortelle des beaux-arts. Sur quoi Napoléon parle avec quelque hauteur de sa puissance politique et militaire. Mais une voix calme et ferme lui rappelle la fugacité de toute puissance temporelle.

Après la chute de Bonaparte, Canova fut envoyé en France pour le recouvrement des chefs-d'œuvre ravés à Rome et dans d'autres villes italiennes par les soldats des armées françaises. Nous dirions aujourd'hui qu'il fut mis à la tête d'une commission de récupération. Sa tâche n'était pas facile. Les plénipotentiaires des nations étaient préoccupés des intérêts qu'ils représentaient beaucoup plus que de ceux des arts et des artistes. Canova cependant parvint à réunir une riche moisson de statues et de tableaux, entre autres deux des pièces les plus fameuses des musées vaticans, l'Apollon du Belvédère et la Transfiguration.

Le service que l'artiste patriote rendit ainsi à Rome et à l'Italie lui valut une popularité extraordinaire. Mais de toutes les distinctions souverainement flatteuses qui lui furent offertes par diverses villes et divers Etats de la Péninsule, il ne voulut accepter, suprême hommage au Saint-Siège, que celles de Pie VII.

Et il finit sa carrière artistique au Vatican, honoré et comblé par le Pape, se faisant lui-même Mécène généreux des jeunes talents qu'il découvrait.

* * *

C'est donc un témoignage de gratitude en même temps que d'admiration qu'exprime la plaque commémorative inaugurée le 2 décembre par Pie XI dans le grand musée de sculptures du Vatican :

ANTONIUS CANOVA
AB ANNO MDCCCI AD MDCCCXXII
IN QUO DESIDERATUS EST
MUSEO PRAEFUIT
ANNO AB EIUS OBITU C
PIUS XI PONT. MAX.
REI MEMORIAM
CONSECRAVIT

Antoine Canova fut directeur de ce Musée de 1801 à 1822, année de sa mort. Pour en garder le souvenir, Sa Sainteté Pie XI fit placer et consacra ce monument en l'année centenaire 1922.

LOUIS PICARD.



La Revue catholique des idées et des faits paraît toutes les semaines sur 20 pages au moins, souvent sur 24 pages, parfois sur 28. Elle donne des articles inédits sur tout ce qui peut intéresser l'élite catholique belge et renseigne sur tout ce qui se passe d'important dans l'Église et dans le monde.

On s'abonne

à

La revue catholique
des idées et des faits

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

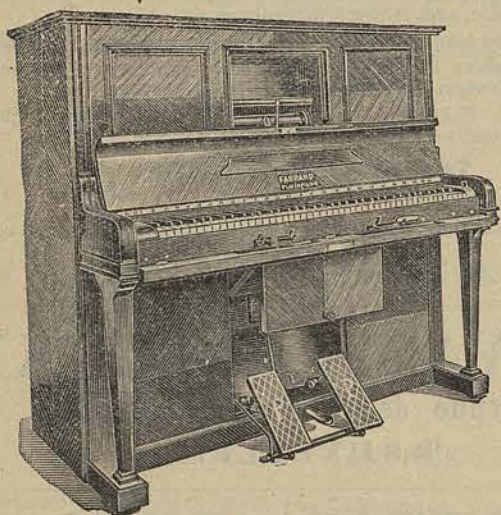
Un an 25 francs ; six mois 15 francs

Que tous ceux qui apprécient notre effort d'apostolat intellectuel nous fassent connaître autour d'eux. Le meilleur moyen de nous encourager dans une tentative dont le succès dépasse déjà les plus légitimes espérances, est de nous assurer de nouveaux abonnés !



Etablissements CEUTERICK, rue Vital de Coster, Louvain

LE "PIANOLA",-PIANO



apporte au foyer le repos de l'esprit et la joie unanime en permettant à tous, petits et grands, de jouer du piano, sans qu'il soit pour cela nécessaire de connaître la musique.

C'est le seul instrument dont les exécutions soient ARTISTIQUES car les instruments similaires sont nombreux qui ne relèvent que de la simple mécanique.

Les seuls instruments qui puissent s'appeler

"PIANOLA",

sont ceux inventés et fabriqués par

THE ÆOLIAN COMPANY

212, RUE ROYALE, 212, BRUXELLES

(nouvelle adresse)

Rouleaux « ÆOLIAN » les meilleurs
GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Envoi franco des catalogues sur demande

TÉLÉPHONE 196-97



C'EST LA NUTRITION ASSURÉE
EN LE BUVANT RÉGULIÈREMENT

BOVRIL, Bruxelles, Téléph. 103.49 Toutes épiceries

Maison du Lynx

rue de la Bourse, 34 BRUXELLES



Lunetterie — Optique — Jumelles
Baromètres — Faces à main
Articles de Luxe et ordinaires

Exécution soignée des ordonnances
de Messieurs les Médecins-Oculistes

ORFÈVRERIE

CHRISTOFLE

SUCCURSALE DE BRUXELLES

58, rue des Colonies

TÉLÉPHONE 177.87



ORFÈVRERIE ARGENTÉE ET
DORÉE — ORFÈVRERIE D'AR-
GENT — SERVICES DE TABLE
— SERVICES A THÉ —
— SURTOUT CANDÉLABRES —
CADEAUX ET CORBEILLES
• E MARIAGE
— COUPES DE SPORTS —



Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :
Longue rue Neuve, 107-109, Anvers

SUCCURSALE :
Rue Théophile Roucourt, 2, Berchem-lez-Anvers

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Action catholique

79, Chaussée de Haecht, 79, Bruxelles

Se recommande spécialement pour l'édition de tout ouvrage
Religieux, Philosophique, Scientifique, etc.

VERMOUTH
Jacobino
de beste
JACQUES NEEFS · ANTWERPEN

CRÉDIT ANVERSOIS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 60 MILLIONS
RÉSERVES : 10 MILLIONS

SIÈGES :

ANVERS : 42, Courte rue de l'Hôpital
BRUXELLES : 30, Avenue des Arts

BUREAUX DE QUARTIERS A BRUXELLES :

Bureau A Boulevard du Midi, 22, Bruxelles. — Bureau B Chaussée de Gand, 67, Molenbeek. — Bureau C Parvis St Servais, 1, Schaerbeek. — Bureau D Avenue d'Auderghem, 148, Etterbeek. — Bureau E Rue du 22 Novembre, 43, Uccle. — Bureau H Rue Marie-Christine, 232, Laeken. — Bureau J Place Liedts, 26, Schaerbeek. — Bureau K Avenue de Tervueren, 8-10, Etterbeek. — Bureau L Avenue Paul De Jaer, 1, St-Gilles. — Bureau M Rue du Bailli, 80, Ixelles. — Bureau R Chaussée d'Ixelles, 8-10, Ixelles.

SUCCURSALES :

Bruxelles	Rue du Fossé aux Loups, 39
Charleroi	Rue Charles Dupret, 36
Gand	Place d'Armes, 23
Namur	Rue de Bruxelles, 43
Verviers	Rue Crapaurue, 175

130 AGENCES en Belgique

Agences à Luxembourg et Cologne

Toutes opérations de banque, de change et de bourse

La société anonyme "BRABO FILMS,"

21, rue des Tanneurs, Anvers

Loue : 1) Tous genres de films-programmes complets ; 2) Des diapositives avec textes français ou flamands suivant demande.

Vend : 1) Des appareils de projections et de cinématographie ; 2) Des appareils cinématographiques spécialement destinés à l'enseignement, sans danger d'incendie, avec lampe à incandescence.

Installe : Des postes complets s'adaptant à tous les courants électriques.

Donne : 1) Des séances à domicile ; 2) Des renseignements sur toutes les questions intéressant les projections ou la cinématographie.

Possède : 1) 24.000 clichés pour projections fixes ; 2) Un grand choix de films de tous genres en exclusivité.

Téléphone — Anvers 6044

CARRELAGES

J. SWARTENBROECKX

6, Avenue de la Porte de Hal, 6
BRUXELLES

REVETEMENTS

Téléphone B 15911

NOS SÉRIES
ESSENCE
LOTION
BRILLANTINE
SAVON
COSMETIQUE

SUZONNE-VICKY
COTE D'AZUR
NOUVEAU RÈGNE
CYCLAMEN ROUGE
ETC. ETC.

Eau de Cologne N° 350

Eau de Cologne aux Fleurs

Stcik -- Savon de Toilette

A la Corbeille Royale PARFUMERIE

EM. LEMESRE

fondée en 1860

BRUXELLES
80-82, rue Coenraets

PARIS
4, Passage Violet

LIBRAIRIE SAINT-LUC MON LIELENS

R. VAN ESPEN-DUFLLOT SUCC.

26, rue de la Montagne, 26, BRUXELLES

MISSALE ROMANUM — BREVIARIUM ROMANUM

LIVRES LITURGIQUES — ASCÉTISME

Grand choix de livres de prières et de chapelets

IMAGERIE RELIGIEUSE — CACHETS DE 1^{re} COMMUNION

Typographie - Lithographie - Reliures

Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000 Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Foris.

BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara, 14, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.

GROS :
rue des Bogards, 16
BRUXELLES

SAVON DALTON

Pour votre toilette



Typographie — Lithographie — Registres

Van Campenhout, Frères et Sœurs

FRANÇOIS VAN NES

(Successeur)

Tél. Br. 2764 BRUXELLES 13, rue de la Colline

PAPETERIE ET MAROQUINERIE DE CHOIX

Menus · Cartes d'Invitation · Carnets de Bal

Lettres de faire part

OHAPÉLETS — LIVRES DE PRIÈRES

L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

l'Incendie et

les accidents

de toute nature

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE **4,200,000 Francs**

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSSENS

A la Grande Fabrique

◇ ◇ ◇

E. Esders

26, rue de la Vierge Noire, 26

Bruxelles

◇ ◇ ◇

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

◇ ◇ ◇

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

CHOCOLAT



"La Voix de son Maître"

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

C'est le symbole de la suprématie

—

Demandez nos Catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche

—

C^{ie} française du Gramophone
BRUXELLES

51 Avenue de la Porte de Hal
65, rue de l'Ecuyer

Soleil
ou
pluie
"NUGGET"
lait

Etablissement **Mauquoy & Fils**

Graveurs — Medailleurs — Photgraveurs — Timbreurs

7, Marché St-Jacques, ANVERS

MAISON FONDÉE EN 1875 Tél. 6242

PETIT-BEURRE PAREIN

LA MAISON DU TAPIS

BENEZRA

RUE DE L'ÉCUYER, 41-43 BRUXELLES

TÉLÉPHONE 7115

Les prix défont, à qualité égale,
toute concurrence

Atelier spécial pour la Réparation des Tapis

TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons. TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs). CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient). TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins

Pendant le mois de décembre
RÉDUCTION très sensible
sur tous les tapis